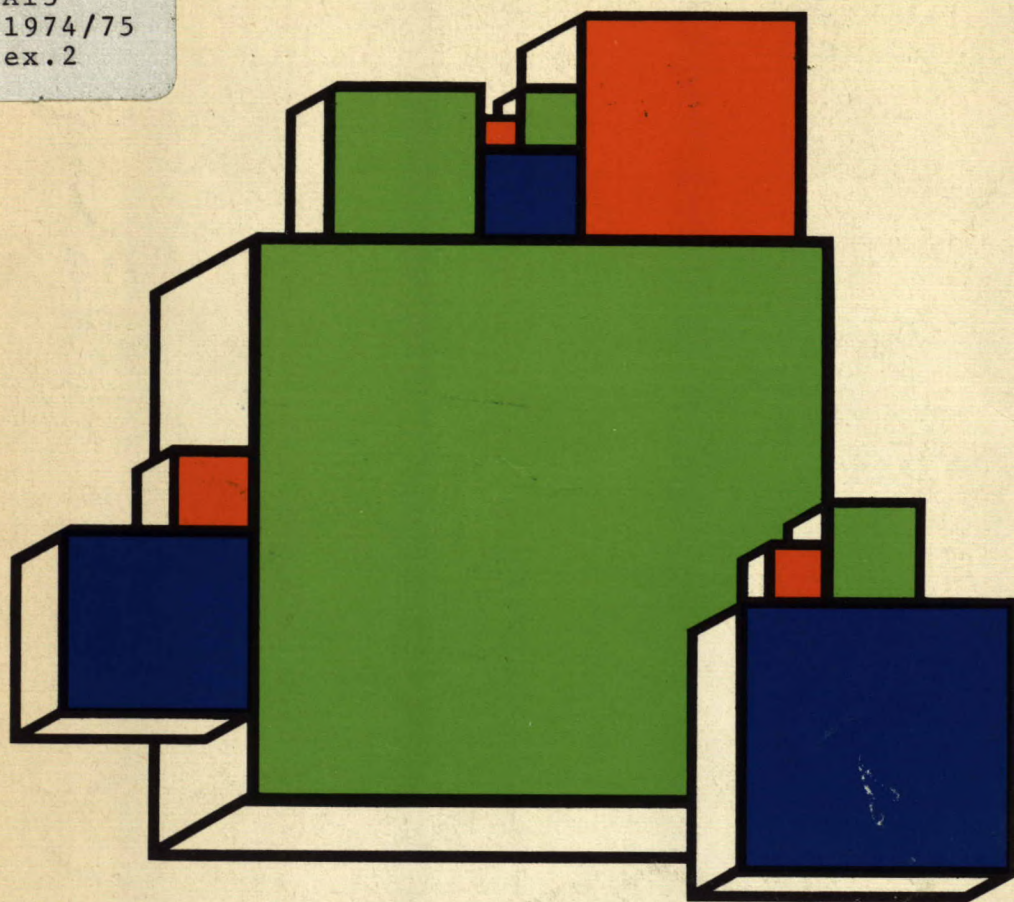


HJ13  
A13  
1974/75  
ex.2



**74  
75** **Où Va  
l'argent de  
vos  
impôts?**



Conseil  
du Trésor

Treasury  
Board

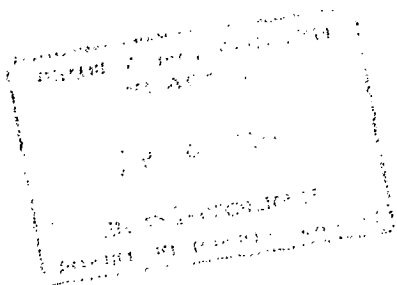


HJ13  
A13  
1974/75  
c. 2

FINANCE - TREASURY BOARD  
LIBRARY  
*gift* MAR 9 1981  
BIBLIOTHÈQUE  
FINANCES CONSEIL DU TRÉSOR

**74  
75** **Où Va  
l'argent de  
vos  
impôts?**

Budget des dépenses du Gouvernement  
du Canada pour l'année financière  
débutant le 1<sup>er</sup> avril 1974



©  
Information Canada  
Ottawa, 1974

N° de catalogue BT 47-1/1975

O2KX 24063-3-5188A  
Southam Murray

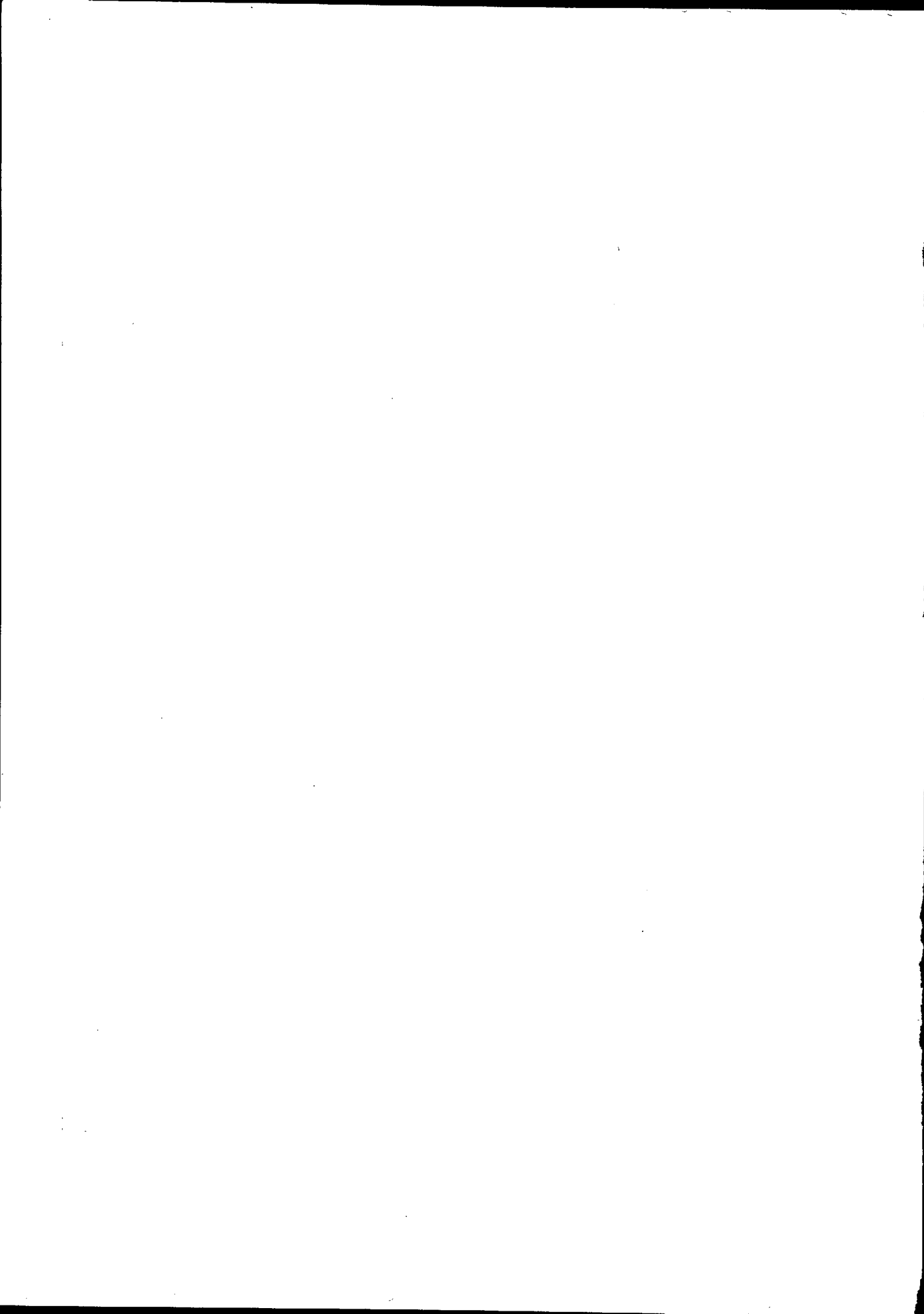


## Sommaire

- Introduction 5
- Les priorités de 1974-75 6
- La fonction publique fédérale—  
Des milliers de Canadiens à l'écoute du  
pays 11
- La répartition des dépenses 17

## Tableaux

- I Le calendrier parlementaire 18
- II Les programmes de dépenses:  
le passé, le présent et l'avenir 20
- III Paiements et compensation fiscale et  
paiements de transfert aux provinces  
et aux municipalités, 1974-75 26



# Introduction

Le Budget des dépenses présenté au Parlement à l'hiver de chaque année est d'abord une demande d'autorisation pour utiliser les fonds publics dans des buts précis.

Toute fonction gouvernementale entraîne nécessairement une dépense d'argent, que ce soit pour l'administration de lois déjà existantes, la construction de locaux, la mise en œuvre de nouveaux programmes ou toute autre activité. Les quelque 1,200 pages du Livre bleu — nom communément donné au Budget des dépenses — comprend des renseignements détaillés sur des sujets allant de la prestation de services publics dans les Territoires du Nord-Ouest au nombre d'employés faisant partie du personnel technique dans un ministère donné, en passant par un tableau des ressources que le gouvernement se propose d'utiliser pour des fins publiques au cours de la prochaine année financière. En conséquence, le Budget des dépenses est de loin l'exposé le plus complet sur les dépenses présentes et futures du gouvernement au cours d'une année.

Le Livre bleu annuel reflète tout aussi bien la continuité que le changement au sein de la société canadienne. Une partie importante des dépenses qui sont proposées pour 1974-75 prévoit, entre autres exemples, de fournir une aide continue à des institutions établies depuis longtemps mais qui se modernisent: Radio-Canada, qui diffuse ses émissions à la population canadienne depuis 1936; le ministère du Travail, qui célébrera son 75<sup>e</sup> anniversaire en 1975. D'autres parties sont relativement nouvelles et c'est le cas d'un programme du ministère des Communications qui vise à élaborer un satellite de communications pour les générations à venir. Reste enfin ce qui peut être considéré comme une adaptation de programmes déjà établis. L'un des changements les plus importants que reflète le Livre bleu est l'amendement récent à la Loi sur les allocations familiales de 1944, de manière à ce que les prestations soient beaucoup plus élevées.

Le Budget des dépenses illustre aussi quelques-unes des grandes caractéristiques de notre pays. Par

exemple, les dépenses du ministère des Transports tendent dans plusieurs cas à compenser les problèmes inhérents à l'immensité du territoire ou, si l'on s'arrête au programme de brise-glace, à un climat rude. Quant aux programmes du ministère de l'Expansion économique régionale, ils ont pour but de réduire les inégalités de niveau de vie dans les différentes parties du pays. Des programmes du Secrétariat d'État visent à l'affermissement de la dimension bilingue et multiculturelle du Canada, tandis que les programmes à frais partagés dans des domaines comme la santé, le bien-être et l'éducation post-secondaire sont un exemple du fonctionnement du fédéralisme canadien. Il en va de même des importants transferts de fonds consentis, chaque année, à d'autres gouvernements en vertu de diverses lois.

Ainsi, le Budget des dépenses est en quelque sorte, et quelle que soit l'année, le reflet de ce qu'est le gouvernement fédéral, au Canada. Tout en accentuant la vision, les priorités et les nouvelles initiatives du gouvernement du moment, il exprime aussi les décisions de gouvernements... de parlements qui se sont succédés et qui devaient prendre des mesures pour répondre aux besoins d'un pays vaste et diversifié.

Cette publication-ci a pour but de fournir des renseignements sur le Budget des dépenses soumis au Parlement pour l'année financière 1974-75 de façon simple et condensée. Le premier chapitre traite des grandes lignes du Budget des dépenses en insistant tout particulièrement sur divers nouveaux aspects. Le second chapitre est relié à un sujet d'intérêt général: la Fonction publique du Canada. Enfin, le troisième chapitre décrit le processus qui conduit à la répartition des dépenses et en résume les principaux résultats regroupés par fonction gouvernementale.

Le Président du Conseil du Trésor,  
C. M. DRURY,  
Février 1974, Ottawa



# Les priorités de 1974-75





Le gouvernement fédéral prévoit dépenser \$22 milliards au cours de l'année financière qui commence le 1<sup>er</sup> avril 1974. Ce budget prévoit le maintien des programmes existants que le gouvernement entend poursuivre compte tenu des augmentations de prix des biens et des services, de même que la mise en œuvre de nouveaux programmes et l'amélioration de programmes déjà en cours. Les nouvelles dépenses sont reliées à des programmes qui ont pour but d'assurer une sécurité de base minimale aux personnes financièrement défavorisées, d'aider les consommateurs et les producteurs, d'améliorer les services et de donner les mêmes chances d'épanouissement à tous les Canadiens dans toutes les régions du pays. Arrêtons-nous aux principaux éléments que votre dollar d'impôt achètera en 1974-75.

### **Programmes de sécurité du revenu**

En avril 1973, une Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social était convoquée pour jeter les bases d'une révision complète des systèmes de sécurité sociale à tous les niveaux gouvernementaux, au Canada. A cette occasion, le gouvernement fédéral présenta un document de travail sur la sécurité sociale au Canada qui prévoyait de nouvelles stratégies fédérales-provinciales dans les domaines de l'emploi, de l'assurance sociale, des suppléments de revenu et des services sociaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux devront cependant prolonger leurs études et leurs discussions avant que ces propositions puissent se concrétiser dans un système fonctionnel et intégré. Le Budget des dépenses de 1974-75 prévoit des fonds pour la mise sur pied d'un secrétariat responsable de la révision de la sécurité sociale; ce secrétariat permettra au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social d'entreprendre les travaux de coordination, de recherches et d'élaboration de politiques, de collecte et d'analyse des données indispensables à cette révision. Cette initiative aura comme première conséquence de renforcer la planification, la recherche et l'évaluation des activités du ministère.

Une première étape a déjà été franchie avec l'amendement de la Loi sur les allocations familiales par le Parlement. Ces modifications ont permis d'augmenter les versements d'allocations familiales de \$1.2 milliard et de laisser aux provinces une plus grande liberté pour la répartition de ces versements aux familles. Parallèlement, les prestations d'allocation familiale sont devenues imposables de manière que les familles à revenu faible et moyen bénéficient de tous les avantages de ces augmentations. Le Trésor fédéral compte récupérer un

montant d'environ \$350 millions des prestations qui seront versées en 1974-75. Une somme de \$3 millions sera consacrée à la mise sur pied d'un projet expérimental contrôlé sur le Revenu annuel garanti, en collaboration avec la province du Manitoba.

Afin de résoudre le problème que connaissent les personnes touchant des revenus fixes, à savoir la diminution constante de leur pouvoir d'achat provoquée par la montée des prix, un système d'indexation a été mis en place pour les programmes de supplément du revenu. L'année dernière, les prestations versées en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse et du Supplément du revenu garanti ont été augmentées de huit pour cent. Rétroactifs à octobre 1973, ces versements seront ajustés trimestriellement en fonction des changements dans l'Indice des prix à la consommation. Les allocations familiales et les prestations du Régime d'assistance publique du Canada seront aussi ajustées, mais sur une base annuelle.

En vertu d'un autre programme fédéral de supplément du revenu, une Loi adoptée par le Parlement en 1973 prévoit une hausse des taux de base des pensions et des allocations versées aux anciens combattants. Ceci représente une augmentation de \$31 millions dans le Budget principal des dépenses. Ces prestations continueront, comme par le passé, d'être ajustées à l'Indice des prix à la consommation.

Étant responsable de l'administration des programmes d'allocations familiales, de sécurité de la vieillesse et de supplément du revenu garanti, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social verse des paiements mensuels à plus de sept millions d'enfants et d'un million de pensionnés. En raison de la complexité croissante de ces programmes, le Ministère a besoin d'un système d'exécution plus rapide et plus souple. Un nouveau système d'ordinateur, qui sera complété à la fin de l'année financière, accélérera la correction et l'émission des chèques tout en fournissant d'autres services tels que la retenue de l'impôt sur le revenu à la source pour les retraités.

### **Programmes d'aide aux consommateurs**

Les nouveaux programmes fédéraux d'aide aux consommateurs, de même que ceux qui ont été étendus, sont destinés, entre autres, à protéger le consommateur de façon directe; c'est le cas de la surveillance exercée en vue de prévenir la vente d'aliments malpropres ou dangereusement altérés. On peut aussi mentionner l'amélioration des contrôles et des normes pour les appareils médicaux, de même que l'action entreprise par la Commission de



surveillance des prix à l'alimentation qui surveille les prix des produits du moment où ils quittent la ferme jusqu'à leur arrivée au supermarché.

Par le truchement du ministère de la Consommation et des Corporations, le gouvernement continuera d'accorder la priorité aux programmes et aux lois qui touchent directement le consommateur canadien. On procède présentement au renforcement des lois et des règlements destinés à lutter contre des abus tels que la publicité trompeuse; la première étape de la mise en place de la nouvelle politique du gouvernement sur la concurrence a été la modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions déposée au Parlement en novembre 1973. Le changement proposé interdirait un certain nombre de pratiques peu souhaitables dans le domaine de la vente et du maintien des prix et assujettirait un certain nombre d'industries de services, de professions et d'institutions financières.

Mais il est aussi important que le consommateur soit assuré d'une sécurité d'approvisionnement dans les domaines de l'alimentation, du vêtement, du logement et de l'énergie. En ce qui concerne les approvisionnements, le gouvernement mettra sur pied un certain nombre de nouveaux programmes destinés à assurer une plus grande stabilité des approvisionnements de marchandises essentielles au maintien du niveau de vie des Canadiens. Dans le domaine de l'agriculture, deux nouveaux programmes à frais partagés sont prévus dans le Budget principal des dépenses; ils ont été conçus pour aider les producteurs à vendre leur récolte à des prix raisonnables. Dans le premier programme, le gouvernement partage avec des groupes de producteurs les coûts pour la construction d'installations d'entrepôt spécialisé pour les pommes de terre, les fruits et les légumes; quant au second, il prévoit une aide à des groupes de producteurs, à des universités et à des organismes provinciaux qui ont la responsabilité de mettre au point et d'adapter à la production commerciale des produits nouveaux aussi bien que des variétés nouvelles de ces produits. On a prévu près de \$50 millions pour la mise en œuvre de la deuxième moitié du programme annoncé en septembre 1973, soit le maintien et la réduction des prix du lait aux consommateurs durant une période de douze mois au moyen d'une subvention de cinquante cents la pinte de lait liquide et de lait en poudre écrémé. Des modifications à la Loi sur l'assurance-récolte prévoient une contribution fédérale de 50 pour cent aux primes d'assurance-récolte, afin d'assurer aux fermiers une protection financière ultérieure en cas de mauvaises conditions climatiques. Dans le domaine de l'aide directe destinée autant aux

producteurs qu'aux consommateurs, le ministère de l'Agriculture construira un nouveau laboratoire à Saskatoon pour diagnostiquer, tester et enquêter dans les domaines relatifs aux problèmes que posent les maladies toxicologiques et régionales du bétail.

Le ministère de l'Environnement poursuivra la mise en œuvre d'une nouvelle politique de permis pour les pêcheurs de la Côte atlantique, annoncée en novembre 1973. Cette politique a d'abord été conçue pour assurer l'exploitation maximale des ressources piscicoles du Canada, tout en assurant leur conservation. Un montant supplémentaire de \$9 millions est aussi prévu, dans le budget des dépenses du ministère, pour l'élaboration d'une politique canadienne concernant l'intégration des petites marinas; ce projet est mené dans le cadre du programme des petites marinas qui est sous la responsabilité du ministère de l'Environnement depuis 1973. Auparavant, ce programme était réalisé dans deux autres ministères fédéraux.

Les approvisionnements en produits énergétiques inquiètent de plus en plus les Canadiens. En juin 1973, le gouvernement a pris une mesure importante en vue de l'établissement de politiques et d'idées directrices à long terme en matière d'approvisionnement en produits énergétiques et de mise en valeur des ressources canadiennes, par la publication de son étude intitulée «*Politique canadienne de l'énergie*». Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait une nouvelle répartition de ses fonds en accordant plus d'importance à l'analyse des politiques et à sa possibilité d'intervenir, de façon à appuyer plus efficacement les décisions de politique dans le secteur complexe de l'énergie. Au chapitre des priorités, il y a les approvisionnements et la demande de combustibles fossiles dans l'ensemble du Canada, de même que la mise en valeur et la gestion des ressources dans les régions relevant directement du Fédéral; c'est le cas des espaces maritimes canadiens et de l'Arctique.

L'appui continu au système de production d'énergie nucléaire CANDU sera maintenu. En 1974-75, un prêt de \$80 millions sera versé au titre de la participation fédérale pour la construction de deux usines nucléaires, de même que pour la mise en chantier d'une usine d'eau lourde. Une autre somme de \$8 millions sera affectée à la construction d'une usine de préparation du charbon dans les champs carbonifères du Cap Breton, afin d'améliorer les possibilités de commercialisation du charbon provenant de la nouvelle mine *Lingan*. On prévoit investir \$11 millions dans la *Panarctic Oils Ltd.* pour stimuler l'exploration du pétrole et du gaz dans la partie Est de l'Arctique et promouvoir des

programmes d'enquêtes, de cartographie et de recherches afin de déterminer les effets des oléoducs sur l'environnement septentrional. Ces programmes permettront au gouvernement d'évaluer les demandes de construction de gazoducs et d'oléoducs vers les marchés du Sud. Afin de protéger les approvisionnements canadiens en énergie, la Commission nationale de l'énergie a reçu des pouvoirs de réglementation accrus pour le contrôle du pétrole et des produits du pétrole tels que la gazoline, les distillats moyens et le propane.

### **Programmes pour l'égalité des chances**

Dans un pays aussi vaste et aussi divers que le nôtre, les disparités régionales, économiques et culturelles sont difficiles à corriger. En 1974-75, le gouvernement accentuera ses efforts en vue d'augmenter l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

Le ministère de l'Expansion économique régionale continuera de favoriser le développement régional et concrétisera une série d'ententes générales fédérales-provinciales sur le développement de même que des ententes secondaires connexes. Pour 1974-75, le ministère a instauré des procédures visant à augmenter la participation régionale et provinciale à la formulation et à la mise en œuvre de programmes spéciaux de développement.

Afin de mettre en œuvre les propositions en matière de transport faites par le Fédéral à la Conférence des possibilités économiques de l'Ouest, le budget prévoit des fonds pour trois nouveaux grands projets du ministère des Transports: un programme d'amélioration des grandes routes, un programme de construction de grandes routes et un programme de construction de voies ferrées. Ces moyens de transport augmenteront les possibilités d'accès aux ressources naturelles et amélioreront le transport et les communications vers les régions du Nord des quatre provinces de l'Ouest et des territoires adjacents. Le ministère envisage d'importants travaux d'expansion dans plusieurs aéroports afin de faire face rapidement à l'accroissement du trafic aérien, à St. John, Halifax, Sept-Îles et Vancouver. Au cours de l'année 1974-75, le ministère entend aussi améliorer les installations de navigation aérienne dans le Nord.

Le ministère des Communications entreprendra un important programme de recherche pour aider les responsables provinciaux de l'enseignement à choisir les meilleurs moyens de communication qui puissent répondre à leurs besoins. Ces nouvelles recherches se feront conjointement par les laboratoires fédéraux, l'industrie canadienne et les universités du Canada.

Les programmes gouvernementaux d'assistance au développement intégral de tous les groupes sociaux et culturels du Canada ont reçu un accueil chaleureux à travers le Canada. En 1973, le montant réservé à la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur le multiculturalisme est passé de \$3 à \$7 millions; approximativement le même montant sera disponible pour 1974-75. Ces fonds supplémentaires permettront d'étendre les programmes déjà en cours: l'acquisition et la distribution de livres ethniques, de documents et de microfilms par la Bibliothèque nationale et les Archives publiques; les programmes des Musées nationaux pour la recherche, l'achat, la publication et l'exposition de matériel sur les cultures des groupes ethniques canadiens. Plus de \$5 millions du montant total réservé au multiculturalisme sont réservés à une variété de nouveaux programmes, où à l'expansion de certains autres, qui sont sous la responsabilité du Secrétariat d'État. Ceci comprend entre autres l'allocation de fonds au Conseil consultatif sur le multiculturalisme qui est composé de plus de 100 Canadiens experts en la matière, l'augmentation des fonds réservés aux subventions à des projets multiculturels et à des centres administrés par des organismes bénévoles, et l'augmentation des fonds destinés à des programmes diversifiés; ces derniers sont reliés à l'identité canadienne, à la recherche et aux études sur le multiculturalisme, et à la propagation de la politique du gouvernement sur le multiculturalisme.

L'aide financière aux groupes autochtones a été augmentée d'environ \$26 millions pour la construction d'un plus grand nombre de maisons, d'écoles et de services publics dans les réserves indiennes, de même que pour des programmes d'enseignement et de recherches dans les langues autochtones et pour l'enseignement supérieur aux étudiants indiens. Cette aide vise avant tout à préserver l'identité culturelle de ces groupes. Dans le cadre de la politique gouvernementale visant à encourager les populations indiennes à administrer leurs propres affaires, un montant plus considérable sera administré directement par les Bandes indiennes, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Le gouvernement fédéral a aussi la responsabilité de fournir directement des services de santé aux Indiens et à tous les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le Budget des dépenses prévoit une augmentation de \$12 millions à cause de la hausse du coût de ces services et pour la construction d'installations sanitaires additionnelles dans les régions éloignées.



La Résolution sur les langues officielles, où figurent les lignes directrices concernant l'application de la Loi sur les langues officielles dans la Fonction publique, a été adoptée par le Parlement en juin 1973. En 1974-75, quelque \$50 millions seront versés dans un crédit central administré par le Conseil du Trésor, afin d'accélérer la «bilinguisation» de la Fonction publique et assurer un service gouvernemental efficace aux francophones et aux anglophones.

#### **Amélioration des services gouvernementaux**

Le gouvernement fédéral assure lui-même plusieurs services essentiels à tous les Canadiens. Ces services s'étendent d'un réseau de communications national de base, de l'entretien des parcs nationaux et des lieux historiques de même que de la région de la capitale nationale, à l'existence de services pour les Canadiens, à l'étranger.

Les dépenses augmenteront en 1974-75 afin d'accélérer la mise à jour et l'efficacité d'un grand nombre de ces services de base. Parmi les services qu'il assure en pays étranger, le ministère de l'Industrie et du Commerce aidera les sociétés à constituer un consortium pour l'exportation d'un éventail de produits canadiens conformément à la nouvelle disposition de son Programme d'expansion des marchés d'exportation. Afin d'assurer un meilleur accueil aux étrangers qui veulent immigrer, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration augmente présentement son personnel dans les bureaux existants et ouvre de nouveaux bureaux dans des villes comme Mexico, Rabat, Séoul, Porto Rico, Bogota et Ankara. Le ministère des Affaires extérieures dépensera plus de \$2.5 millions pour améliorer la compréhension que les autres pays ont du Canada par le truchement de programmes d'information.

Le ministère des Communications continuera d'appliquer un programme de trois ans destiné à améliorer les services d'inspection et de réglementation de la radio, afin de réduire au minimum les interférences des signaux hertziens dans les régions très denses où ce moyen de communication est beaucoup utilisé. Le ministère des Postes étendra son nouveau système mécanisé de tri du courrier à sept grands centres urbains au cours de l'année, tandis que le ministère des Transports améliorera les installations et les possibilités du Système de contrôle du trafic aérien du Canada par la création de nouveaux centres de contrôle à Toronto et à Moncton. La mise au point d'un système de commutation par ordinateur, dans le domaine de la communication verbale relative au contrôle de la circula-

tion aérienne connu sous le nom de Système de contrôle intégré de la communication, débutera en 1974-75. Les améliorations réalisées dans la technologie applicable au respect des lois canadiennes se sont traduites par le développement considérable du réseau du Centre d'information de la police canadienne de la G.R.C. Il s'agit ici de la mise sur pied d'un système d'information par ordinateur qui assurera instantanément à tous les corps de police du Canada l'accès à des informations policières.

Les nouveaux services gouvernementaux, de même que ceux qui seront améliorés, ne demanderont pas tous plus d'argent au contribuable. Le ministère des Postes, en vertu de la Loi sur les Olympiques de 1976 adoptée par le Parlement en 1973, est chargé d'assurer les services administratifs relatifs à la promotion, à la distribution et à la commercialisation des pièces olympiques au Canada et à l'étranger, de même que de la fabrication et de la vente des timbres et des produits postaux commémoratifs des Jeux olympiques. Un compte spécial des Jeux olympiques indépendant a été établi pour inscrire les produits de la vente des pièces, les bénéfices nets de la vente des timbres-poste et des produits postaux commémoratifs des Jeux olympiques, et les paiements versés au ministère des Postes en compensation des frais engagés pour la commercialisation des pièces. Les bénéfices nets de ce compte seront remis à la Corporation des Olympiques pour l'aider à financer le déroulement des Olympiques de 1976 à Montréal et à Kingston. Le compte établi en 1973 pour la vente des pièces et des timbres olympiques restera ouvert jusqu'à la fin de 1976.

Le Budget des dépenses de 1974-75 prévoit cependant des montants pour certaines activités qui sont sous la responsabilité directe du gouvernement fédéral. Il en est ainsi des dépenses afférentes aux services de sécurité et aux installations pour la diffusion des Jeux olympiques de 1976.

# La fonction publique fédérale

## Des milliers de Canadiens à l'écoute du pays

Trouvez un pays au monde qui porte ses fonctionnaires en triomphe...  
puis trouvez un pays qui pourrait vivre sans eux.

Aux quatre coins du Canada, quelque 500,000 hommes et femmes ont choisi de servir leur pays. Qui sont-ils? Des employés des ministères et agences du gouvernement fédéral. Où sont-ils? Regroupés au sein de la Fonction publique, ou reliés à l'appareil administratif gouvernemental à divers degrés, ils sont partout où l'on a besoin d'eux: dans les grandes villes et les villages, dans les régions les plus reculées du Grand Nord canadien, voire même à l'étranger. Que font-ils? Ils rendent des services essentiels à leurs concitoyens . . . des services qui, chaque jour, traduisent les décisions d'un gouvernement en répondant aux besoins de la population...des besoins qui sont exprimés par le truchement de chaque Parlement, tout comme par le processus électoral.

Ceci dit, comment définir le fonctionnaire? Pour la majorité d'entre nous, l'employé de Radio-Canada est un fonctionnaire au même titre que l'officier de la Gendarmerie royale ou que le facteur qui manipule quotidiennement notre courrier. De fait, tous les trois sont au service de la population canadienne et cette compréhension générale de la Fonction publique est déjà un bon départ puisqu'elle saisit l'essentiel du rôle du fonctionnaire.

Bien que l'expression «Fonction publique» puisse être définie de plusieurs façons, l'employé des Postes est le seul des trois exemples susmentionnés à être un fonctionnaire au sens de la Loi. A lui, s'ajoutent cependant des milliers d'hommes et

de femmes qui travaillent au sein de sociétés, d'agences ou d'organismes qui sont sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Cette définition beaucoup plus vaste nous ramène aux 500,000 du début.

Ainsi, pour l'année financière 1974-75, le Livre bleu du Budget principal des dépenses prévoit l'autorisation de 415,010 années-hommes réparties comme suit:

- 284,265 membres de la Fonction publique;
- 82,007 militaires employés par le ministère de la Défense nationale;
- 14,284 agents en uniforme employés par la Gendarmerie royale du Canada;
- 34,454 employés au sein d'organismes du gouvernement fédéral.

Certains employés ne sont pas inclus dans le Livre bleu: ils sont répartis dans des sociétés de la Couronne comme le Canadien national.

La Fonction publique est profondément intégrée à la communauté canadienne. Les fonctionnaires qui transposent l'argent des impôts en services publics sont très souvent des voisins de palier. Ce sont des gens du milieu...des citoyens comme vous et moi! La présence d'un laboratoire fédéral, d'un bureau régional ou d'une base militaire dans une communauté peut être une source importante d'emplois locaux, d'investissements et de services connexes.

### Les non-fonctionnaires

Certains employés ne sont pas fonctionnaires aux termes de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, mais sont reliés à l'appareil administratif gouvernemental et sont par conséquent au service de la population. Qui sont-ils?

### Les Forces armées

D'abord, les militaires des Forces armées canadiennes. Bien qu'on les associe difficilement à l'image traditionnelle du fonctionnaire, ces hommes et ces femmes représentent une partie importante



du personnel de l'État. Penser aux Forces armées, c'est penser immédiatement à la défense du territoire et au maintien de la paix, dans le cadre de l'OTAN entre autres. Mais les Forces armées interviennent aussi dans d'autres secteurs de la vie canadienne tels que le développement du pays et la protection de la population. Par exemple, des ingénieurs militaires ont construit un pont de 360 pieds au-dessus de la rivière Ogilvie dans l'Arctique, sous les auspices du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; de nombreuses populations locales ont bénéficié de l'intervention rapide des équipes de sauvetage des Forces armées lors d'un désastre naturel...lors d'une inondation, d'un éboulement, d'un feu de forêt, ces équipes sont parfois l'unique espoir de survie d'une communauté.

### **La Gendarmerie canadienne**

Viennent ensuite les agents en uniforme de la Gendarmerie royale du Canada. Si l'Histoire du siècle dernier a immortalisé ces officiers à cause de leur participation au développement de l'Ouest canadien, ils sont pour la majorité d'entre nous beaucoup plus qu'un symbole! La lutte acharnée qu'ils mènent contre le trafic des stupéfiants est un exemple de leur importance et de leur actualité. En plus de faire respecter les lois fédérales sur tout le territoire canadien, les membres de la Gendarmerie royale veillent à l'application du code criminel et des lois provinciales dans huit des dix provinces du pays; dans ces huit provinces, ils assurent aussi le service de police de 155 municipalités. Enfin, l'officier de la Gendarmerie royale est l'unique policier du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

### **Les sociétés de la Couronne**

Il nous faut enfin mentionner les employés d'organismes assujettis au contrôle des pouvoirs publics. Exception faite de ceux qui sont attachés à la Chambre des Communes, au Sénat et à la Bibliothèque du Parlement, ces fonctionnaires sont répartis dans les sociétés de la Couronne.

La société de la Couronne est une organisation qui administre des services publics qui nécessitent à la fois le recours à l'entreprise commerciale et le contrôle par les pouvoirs publics. Les employés qui y travaillent sont donc «en partie» au service de l'État. Aux termes de la Loi sur l'administration financière, il existe quatre catégories de société.

*Corporation de département*—C'est une société de la Couronne chargée de services d'administration, de surveillance ou de réglementation à caractère gouvernemental. Un exemple... le Conseil national des recherches du Canada. Créé en 1916 pour favoriser les recherches scientifiques et indus-

trielles, le Conseil exploite des laboratoires à Ottawa, Halifax et Saskatoon; il fournit une aide financière directe à la recherche dans les universités et industries canadiennes; il patronne des comités qui ont la responsabilité d'étudier certains problèmes scientifiques d'intérêts nationaux; il élabore des normes nationales en matière de science et de génie et en surveille l'application; il fournit des renseignements d'ordre technique aux fabricants, publie des revues scientifiques et représente le Canada au sein d'organismes scientifiques internationaux. Le Conseil compte environ 3,600 employés et est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire d'un ministre désigné.

*Corporation de mandataire*—C'est une société de la Couronne responsable de la conduite des opérations de commerce ou de services, ou de la conduite d'activités en matière d'obtention, de construction ou de disposition pour le compte du gouvernement. Un exemple... le Conseil des ports nationaux. Créé en 1936, le Conseil s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations de neuf des principaux ports du Canada; ceci comprend entre autres la responsabilité des installations portuaires telles que quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées. Le Conseil compte environ 2,000 employés et est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports.

*Corporation de propriétaires*—C'est une société de la Couronne responsable de la conduite d'opérations de prêts ou de finance, ou de la conduite d'opérations commerciales ou industrielles comportant la production ou le commerce de marchandises et la prestation de services publics. Un exemple... la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société existe depuis décembre 1945. Aux termes de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, la Société assure entre autres les prêts hypothécaires consentis par les prêteurs agréés ou prête directement dans les secteurs de la construction domiciliaire, publique et industrielle; elle subventionne et prête aux provinces et aux municipalités pour des travaux de rénovation urbaine et de développement communautaire; elle entreprend des recherches sur l'habitation et administre les logements à loyer qu'elle possède, y compris ceux qu'elle a construits pour les anciens combattants. La Société compte environ 3,100 employés et relève du Parlement par l'entremise du ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

*Corporation non classifiée*—Vu la nature spéciale de leurs fonctions, certaines sociétés de la Couronne ne sont pas assujetties à la Loi sur l'adminis-

tration financière, sauf en ce qui concerne la disposition prévoyant la nomination de vérificateurs. C'est le cas du Conseil des Arts du Canada qui compte 225 employés et a pour rôle d'encou-

rager les arts, les humanités et les sciences sociales par un programme de subventions et de bourses d'études. Le Secrétariat d'État rend compte des activités du Conseil au Parlement.

## L'emploi dans la fonction publique

Jusqu'ici, nous avons parlé des employés de divers organismes publics qui ne sont pas communément associés à l'administration fédérale. Le centre de cette administration regroupe quelque 284,000 postes qui sont assujettis à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. En parlant de la Fonction publique, on parle inévitablement d'eux.

Que font tous ces gens? Le groupe individuel le plus important est celui des employés du ministère des Postes, suivi de très près par les employés civils du ministère de la Défense.

Le tableau qui suit illustre la répartition des années-hommes autorisées dans les ministères et organismes comptant plus de 10,000 employés au sein de la Fonction publique.

<i>Ministère ou organisme</i>	<i>Total</i>
Postes.....	54,218
Défense nationale (excluant les militaires).....	38,362
Revenu national.....	23,497
Transports.....	19,871
Affaires indiennes et du Nord canadien.....	12,678
Environnement.....	12,037
Main-d'œuvre et Immigration.....	11,821
Assurance-chômage.....	11,398
Agriculture.....	11,221
Affaires des anciens combattants.....	10,349
Santé nationale et Bien-être social.....	10,150

Ces ministères, et d'autres de taille plus restreinte, fournissent des services de tout genre pour répondre aux besoins de la population. Au sein des populations locales, on trouve bien sûr l'employé du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui accueille ses concitoyens en quête de travail à un des 390 centres de main-d'œuvre régionaux et l'employé du ministère des Postes qui achemine bonnes et mauvaises nouvelles. Ces services sont essentiels et doivent être directement à la portée de ceux qui en ont besoin. D'autres fonctionnaires rendent aussi des services spécialisés à des populations qui ont des besoins particuliers: les infirmières du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social travaillent dans le Grand Nord, auprès des autochtones; des employés du ministère des Affaires des anciens combattants s'occupent des vétérans, leur offrant de nombreux services aux quatre coins du pays; des employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord veillent au respect des droits des Indiens dans le cadre des lois fédérales... C'est

aussi grâce à leur travail que des milliers de vacanciers peuvent jouir de nombreux parcs nationaux au cours de l'été; enfin, le travail des contrôleurs aériens du ministère des Transports permet à des milliers de Canadiens d'arriver à bon port en toute sécurité.

Bien que les fonds alloués au fonctionnement des ministères, et ces fonds incluent les salaires, soient votés par le Parlement, la responsabilité du contrôle de la classification des postes revient au Conseil du Trésor qui l'assume avec vigilance. Les demandes d'augmentation de fonds sont étudiées en détail, à la lumière d'autres possibilités telles qu'une meilleure utilisation du personnel déjà en place ou le recours à la technologie avec l'installation, entre autres, d'ordinateurs.

La dotation en personnel de tous les postes compris dans la Fonction publique est la responsabilité de la Commission de la Fonction publique, organisme qui répond directement au Parlement. Elle seule a le droit et le pouvoir de procéder à des nominations et à des mutations en veillant au respect du principe de la sélection au mérite. La Commission voit aux programmes de formation et favorise la représentation adéquate des deux groupes linguistiques officiels, des femmes et des groupes minoritaires compte tenu des services offerts.

Il faut aussi souligner les débuts d'un processus de négociation collective entre le gouvernement et ses employés. Depuis l'adoption de la Loi sur les relations de travail en 1967, et ce jusqu'au 31 décembre 1973, 265 conventions collectives ont été signées dont seulement cinq par suite d'une grève. En 1973, les négociateurs du Conseil du Trésor qui représentent le gouvernement fédéral en tant qu'employeur ont ratifié 38 conventions collectives avec les représentants syndicaux de quelque 86,500 employés du gouvernement. Au cours de cette période, on a noté une augmentation importante du nombre de conventions collectives conclues sans l'intervention d'un tiers, soit 28 comparativement à 11 en 1972; quatre conventions ont été signées à la suite d'arbitrage comparativement à sept l'année précédente, et six l'ont été après conciliation comparativement à cinq toujours pour la même période. L'augmentation de salaire moyenne annuelle pour toutes les conventions en vigueur en 1973 était de



6.4 pour cent, comparativement à 5.8 pour cent en 1972. En plus de ces augmentations de salaire négociées, la plupart des employés qui n'étaient pas à leur niveau maximum de rémunération ont reçu des augmentations annuelles au mérite.

### Décentralisation

On identifie très souvent la Fonction publique à la Capitale, Ottawa. En réalité, quelque 75 pour cent des employés du gouvernement fédéral travaillent à l'extérieur de la région de la Capitale nationale.

La première colonne au tableau qui suit indique le pourcentage des fonctionnaires fédéraux par province, excluant les employés de la région de la Capitale nationale. La deuxième colonne donne la répartition correspondante pour l'ensemble de la population, à partir des données disponibles au 30 septembre 1972. On constatera que le pourcentage d'employés dans une province se rapproche sensiblement du pourcentage de la population.

<i>Province</i>	<i>% employés</i>	<i>% population</i>
Colombie-Britannique.....	14.0	10.6
Alberta.....	8.4	7.8
Saskatchewan.....	4.6	4.3
Manitoba.....	6.3	4.7
Ontario (excluant Ottawa).....	27.5	34.7
Québec (excluant Hull).....	21.8	27.8
Nouveau-Brunswick.....	4.3	3.0
Nouvelle-Écosse.....	8.2	3.8
Île-du-Prince-Édouard.....	0.7	0.5
Terre-Neuve.....	2.7	2.5
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	1.5	0.3
<b>Totaux.....</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Depuis environ six ans, la décentralisation a franchi une autre étape et touche maintenant des secteurs névralgiques de l'organisation gouvernementale. Ces changements ont pour but de répartir les services et le pouvoir administratif sur l'ensemble du territoire canadien de manière qu'ils répondent plus rapidement et plus adéquatement aux besoins de la population. Il s'agit cette fois d'une décentralisation du processus de décision dans toutes les régions du Canada.

La réorganisation du ministère de l'Expansion économique régionale est un exemple de la politique gouvernementale en matière de décentralisation. Créé en 1969, ce ministère avait comme principal objectif de réduire les disparités économiques régionales. Là, plus que partout ailleurs, il était essentiel d'adapter les programmes et les procédures aux besoins spécifiques de chacune des régions en matière de développement économique et la décentrali-

sation des pouvoirs s'avérait le meilleur moyen d'y parvenir. Pour la première fois dans l'histoire des ministères, les centres régionaux allaient être dirigés par des sous-ministres adjoints.

Il y a eu d'autres réorganisations importantes: le ministère de l'Industrie et du Commerce a entrepris la décentralisation des ressources et des responsabilités au niveau de ses bureaux régionaux; elle prévoit entre autres un programme d'aide-conseils pour les petites entreprises, la nomination d'agents touristiques régionaux dans chaque province, et la délégation des pouvoirs en matière de subventions aux bureaux régionaux à titre d'essai pour certains programmes . . . le ministère des Postes poursuit toujours sa réorganisation et compte maintenant 93 pour cent de ses employés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale . . . le ministère de l'Énergie, Mines et Ressources et celui de l'Environnement ont commencé l'aménagement d'importantes installations de recherches sur les fonds marins qui feront partie du nouvel Institut d'océanographie de Patricia Bay, à Victoria en Colombie-Britannique . . . une fois les travaux de construction terminés, la Monnaie royale canadienne déménagera à Winnipeg . . . le Conseil national de recherches a aménagé deux de ses laboratoires de science et de génie à Saskatoon et Halifax.

### Les fonctionnaires outre-frontières

Il ne faudrait pas oublier les 1,600 fonctionnaires qui sont outre-frontières et veillent aux intérêts des Canadiens dans les domaines de l'économie, de la diplomatie et de l'immigration.

Le Canada occupe une place enviable dans le domaine de l'entraide internationale et il le doit en grande partie aux fonctionnaires qui, depuis des années, œuvrent à l'étranger dans des conditions souvent difficiles. Le Canada compte présentement 120 missions diplomatiques, consulaires ou autres dans 78 pays indépendants. La majorité de ces fonctionnaires est au service du ministère des Affaires extérieures, les autres étant répartis au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'Agence canadienne de développement international, qui relève du ministère des Affaires extérieures, est un exemple de l'action canadienne sur la scène internationale. Sous les auspices de l'ACDI, le Canada accueille des étudiants et des stagiaires des pays en voie de développement tandis que des professeurs et des techniciens canadiens travaillent dans ces mêmes pays. L'ACDI fonctionne aussi en étroite collaboration avec un nombre croissant d'organisations privées canadiennes qui œuvrent

dans le domaine du développement international. Autre contribution importante de cet organisme: la création de la Division du commerce et de l'industrie en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Depuis 1969, cette Division aide les entreprises canadiennes à déterminer les possibilités d'investissements dans les pays en voie de développement.

### **Une présence qui croît au rythme du pays**

Au même titre que toutes les sociétés post-industrielles, le Canada a connu une croissance extrêmement rapide depuis un quart de siècle. Cette croissance a entraîné de profondes modifications dans la société canadienne et, par le fait même, dans les priorités gouvernementales et les services offerts à la population. La Fonction publique étant profondément intégrée à notre activité quotidienne, elle devait s'adapter au rythme de croissance du pays ce qui a inévitablement provoqué de nombreux changements dans l'organisation des ministères et organismes du gouvernement fédéral.

La croissance de la Fonction publique a d'abord subi l'influence des nouvelles lois et de la mise en œuvre de programmes visant à résoudre certains problèmes intimement liés à la croissance du pays. Quels sont ces problèmes?

L'énergie. . . Bien que le problème ait pris une ampleur soudaine au cours des derniers mois de 1973, le gouvernement s'en préoccupait déjà depuis quelques années. Par exemple, le personnel de la Direction du secteur de l'énergie du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources est passé de 54 en 1970-71 à 195 en 1974-75. En juin 1973, une importante étude sur l'énergie était présentée.

La sécurité sociale.....Le Canada, tout riche qu'il soit, n'échappe pas à cette règle qui veut que certains groupes soient moins en mesure de profiter de la croissance du pays. C'est alors que le gouvernement intervient pour répartir les richesses par l'intermédiaire, entre autres, des impôts. Dans ce domaine, les rouages de la Fonction publique ont dû s'adapter à certaines initiatives majeures telles que le Supplément du revenu garanti pour les personnes âgées qui ont besoin d'une sécurité de revenu, le nouveau programme d'assurance-chômage et la réforme fiscale. D'autres programmes ont été mis sur pied pour aider temporairement certains groupes de citoyens et c'est le cas de Perspectives-Jeunesse pour les étudiants en quête d'emplois d'été, d'Initiatives locales pour parer aux effets nocifs du chômage saisonnier et de Nouveaux Horizons pour les personnes âgées.

La pollution . . . Depuis quelques années, les Canadiens et les divers niveaux de gouvernement

se sont éveillés aux effets nocifs d'une industrialisation incontrôlée et à la nécessité d'améliorer une qualité de vie grandement compromise. Le gouvernement fédéral a pris certaines mesures dont la plus importante est la création du ministère de l'Environnement en 1970.

L'urbanisation. . . Là encore, face au développement rapide des centres urbains, le gouvernement a dû intervenir de manière à coordonner la planification au niveau national, en collaboration avec les provinces et les municipalités; ce fut la création du ministère des Affaires urbaines.

D'autres préoccupations de nature différente ont aussi modifié l'appareil administratif. C'est le cas, entre autres, de la prise de conscience d'une identité provinciale et d'un nouveau partage des responsabilités dans des secteurs où les besoins sont différents selon les provinces et où l'action gouvernementale est intimement liée à la vie économique et socio-culturelle d'une province. La santé et le bien-être social, les communications, la fiscalité, l'immigration et la main-d'œuvre ont fait l'objet de nombreuses rencontres et d'ententes entre les deux paliers de gouvernement, ce qui a sensiblement modifié l'administration des programmes dans ces secteurs.

Un autre phénomène important est la prise de conscience grandissante de la diversité culturelle du pays. Depuis 1969, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire du bilinguisme une réalité de son administration, par la voie de la Loi sur les langues officielles. La Loi et les règlements qui l'ont suivie reconnaissent à chaque citoyen le droit de recevoir les services gouvernementaux dans la langue officielle de son choix et reconnaissent au fonctionnaire le droit de travailler dans une de ces deux langues à son choix, dans la mesure du possible. En 1973, le Parlement a approuvé un ensemble de principes et de lignes directrices; un programme quinquennal d'envergure est présentement en cours pour promouvoir le bilinguisme au sein de la Fonction publique.

### **La croissance: quantité et qualité**

La création de ministères, agences ou commissions de même que la mise en œuvre de nouveaux programmes augmentent nécessairement le nombre de fonctionnaires. Mais leur nombre dépend aussi de la croissance de la population et de la demande de services gouvernementaux. Les villes se développent et des banlieux apparaissent entraînant un nouveau mode de distribution du courrier. . . il faut alors plus d'employés au ministère des Postes. Plus de gens qui voyagent. . . plus d'importations. . . par conséquent plus de douaniers aux frontières.

Cette croissance en nombre est d'ailleurs comparable à ce qui se produit dans les autres secteurs d'emploi, au Canada. Les dernières données de Statistique Canada démontrent que de 1968 à 1973, le taux de croissance moyen de la main-d'œuvre à l'emploi du gouvernement fédéral était de 3.5 pour cent. Pour la même période, celui de la main-d'œuvre à l'emploi des gouvernements provinciaux était de 4.54 pour cent et celui de l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne de 3.22 pour cent.

Malgré la nécessité d'une adaptation constante des fonctionnaires, la Fonction publique a réussi à maintenir le taux de croissance à un rythme raisonnable en préparant de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et en améliorant les méthodes de travail et l'utilisation des ressources. Parce que qualitative, cette croissance est difficilement mesurable. Elle est cependant tout aussi importante que le contrôle de la croissance de la main-d'œuvre, compte tenu de l'objectif ultime de l'appareil administratif fédéral. . . *un meilleur service à la population!*



# La répartition des dépenses

## Le processus

Au début de cette publication, nous avons fait connaissance avec les nouveaux programmes et ceux qui seront davantage élaborés. Plus loin dans ce chapitre, nous verrons la répartition fonctionnelle du budget. Comment le gouvernement détermine-t-il les priorités?

Le volumineux «Livre bleu» du Budget des dépenses que le gouvernement présente au Parlement est à la fois le début d'un processus de prise de décision et l'achèvement d'un autre.

La présentation du Livre bleu marque le début des délibérations parlementaires sur le programme des dépenses gouvernementales pour l'année qui vient. Seul le Parlement peut approuver ces projets! Réunis au sein des seize comités permanents de la Chambre, au Comité des finances nationales du Sénat, à la Chambre des Communes et au Sénat lui-même, les parlementaires consacreront une bonne partie de leur temps à leur examen minutieux.

La présentation du Livre bleu, c'est aussi la fin de plus d'une année de labeur pour le gouvernement.

En fait, le processus de compilation du Budget principal des dépenses pour l'année financière qui commencera le 1<sup>er</sup> avril 1974 remonte au début de 1973. Le Cabinet ministériel avait alors tenu une série de réunions pour discuter d'une politique générale devant servir de base à l'ensemble du programme des dépenses.

Au même moment, on établissait des prévisions quant à la situation économique et aux revenus disponibles pour 1974-75.

En ce qui concerne les dépenses, le coût des programmes existants devait être déterminé. Une grande partie des dépenses gouvernementales sont dues aux services réguliers que le gouvernement doit continuer à offrir et à d'autres engagements. L'augmentation des prix à la consommation et celle des salaires payés aux employés entraînent inévitablement une augmentation des dépenses gouvernementales; il en va de même de la croissance de la population canadienne qui exige davan-



tage de services. Par exemple, les fonds prévus au chapitre des salaires et autres dépenses afférentes au personnel ont augmenté de 10.5 pour cent en 1974-75, passant de \$4.3 à 4.8 milliards.

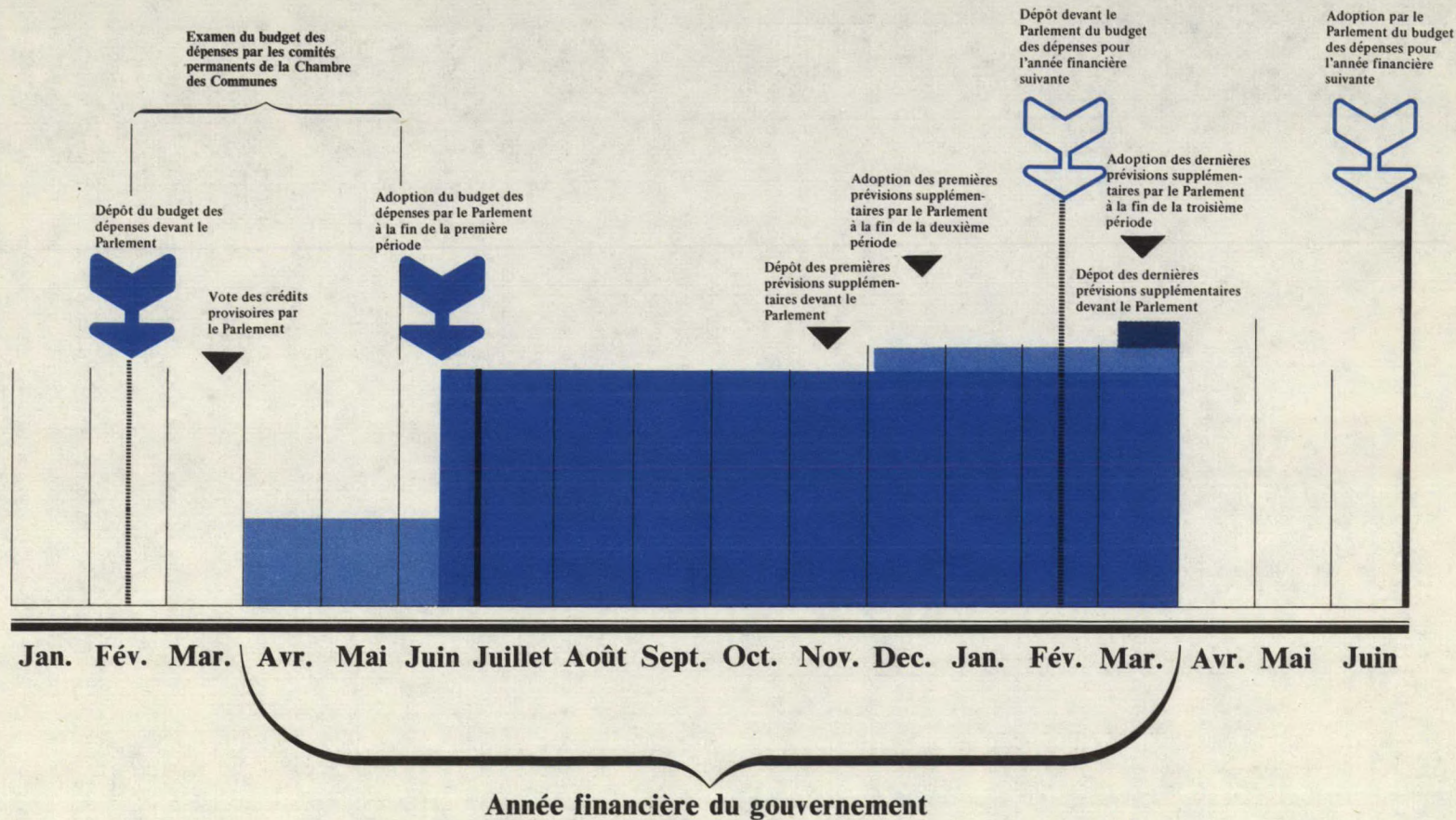
Le gouvernement a l'obligation légale de poursuivre plusieurs programmes, suite à des lois qui ont été votées par les parlements antérieurs. Ces programmes représentent plus de 52 pour cent des dépenses pour 1974-75 et comprennent, entre autres, les allocations familiales et les programmes à frais partagés pour les soins médicaux et hospitaliers, de même que les paiements relatifs au bien-être social. Ils incluent aussi les montants versés aux provinces qui ont des revenus moindres, de manière que tous les Canadiens bénéficient autant que possible d'une même qualité de services dans des secteurs tels que les autoroutes, l'éducation et les loisirs.

Le gouvernement doit aussi, chaque année, respecter d'autres engagements tels que les allocations et pensions aux anciens combattants, les remboursements en vertu de la Loi nationale sur l'habitation et les subventions accordées à titre d'aide aux pays en voie de développement. Ces engagements représentent sept pour cent des dépenses pour 1974-75.

Les propositions afférentes aux nouveaux programmes ou à l'amélioration de certains autres doivent tenir compte de cette limitation des ressources disponibles. Le gouvernement doit alors intégrer ses nouvelles priorités dans un ensemble de programmes où chaque élément influence tous les autres. Même une fois prises, les décisions doivent être réévaluées à la lumière de nouveaux faits ou de changements dans les prévisions budgétaires.



# Le budget des dépenses et le calendrier parlementaire



Les révisions effectuées par les ministres au début de 1973 constituaient, de fait, la première étape du cycle de planification, de programmation et de budgétisation. Elles ont permis d'établir un ensemble de priorités et de lignes directrices en matière de dépenses qui a guidé le Conseil du Trésor et son Secrétariat dans la préparation détaillée du Budget des dépenses, au cours des mois qui ont suivi.

Toujours dans le cadre du cycle annuel des dépenses, les ministères ont soumis, en mars 1973, un estimé des ressources dont ils auraient besoin pour maintenir les services déjà existants et rencontrer leurs engagements au cours de l'année financière 1974-75. Parallèlement à l'étude de ces présentations, on a examiné les différentes possibilités quant à la répartition de la partie non-engagée des ressources gouvernementales. Au début de l'été, le Conseil du Trésor soumettait le résultat de ces discussions dans un Budget détaillé des dépenses qui fut remis au Cabinet pour étude.

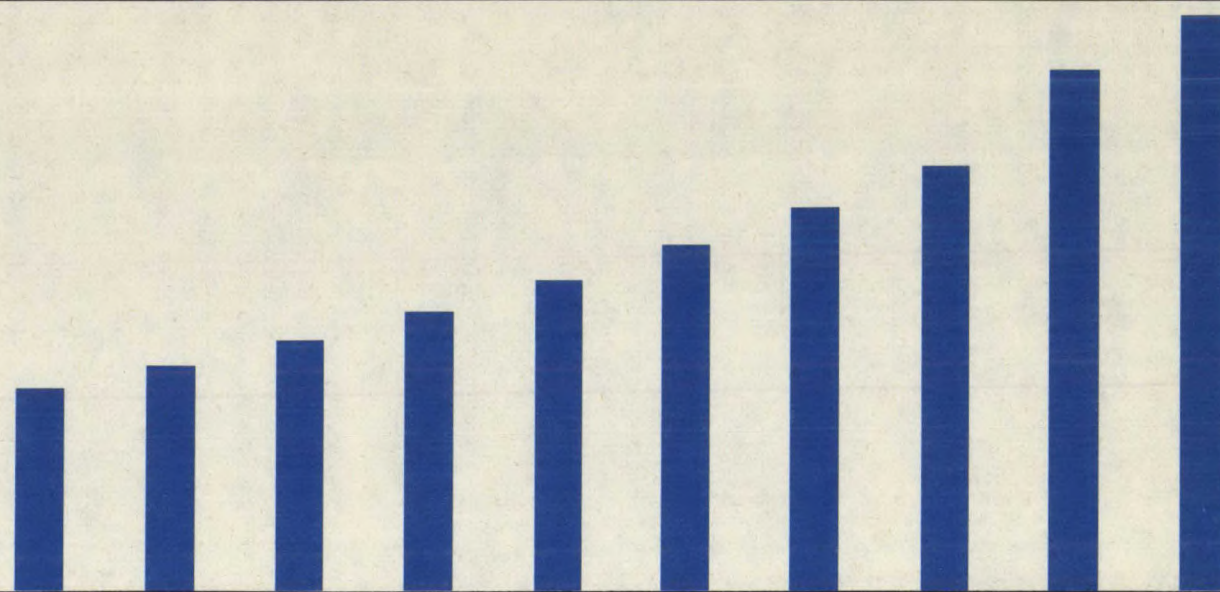
A l'étape suivante, les ministères et agences devaient traduire les décisions gouvernementales dans des termes financiers détaillés. L'édition du Budget principal des dépenses est une véritable épopée qui exige plusieurs mois de travail des ministères, une fois les décisions des ministres prises. Ce travail doit être précis et détaillé.

Le Cabinet donna son approbation finale aux propositions de dépenses en décembre. Par la suite, des arrangements furent conclus quant à l'impression du Livre bleu et le gouvernement commença les préparatifs en vue de soumettre son programme à l'approbation du Parlement.

Une fois le Budget principal des dépenses déposé, à la fin de l'hiver, le Parlement commence l'étude des propositions budgétaires du gouvernement pour 1974-75, lesquelles sont résumées dans cette publication. Si tout se passe comme prévu, les délibérations du Parlement se termineront à la fin de juin. Entre-temps, le Parlement devra voter des *crédits provisoires* à la fin de mars de manière à permettre au gouvernement de poursuivre son travail entre le 1<sup>er</sup> avril et la date à laquelle le Budget des dépenses sera définitivement approuvé.

Quatre lois d'affectation de crédits sont habituellement votées au cours de l'année financière. En mars, le Parlement votera les *crédits provisoires* tel que mentionné plus haut pour couvrir les trois premiers mois de l'année financière; en juin, le Parlement soumettra le Budget principal des dépenses à l'approbation du Sénat, puis à la Sanction royale; enfin, la Loi d'affectation étant approuvée, le *Budget des dépenses* deviendra loi après plus d'un an de préparation. Au cours de l'été, on prépare le *Budget supplémentaire des dépenses* qui tient compte des modifications indispensables et des additions au Budget principal des dépenses gouvernementales. Ce budget supplémentaire est habituellement déposé en novembre, pour approbation du Parlement en décembre. Un deuxième Budget supplémentaire des dépenses est habituellement soumis au Parlement au cours du dernier mois de l'année financière, de manière à inclure les dernières additions et modifications qui ont été faites au cours de l'automne et de l'hiver.



TABLEAU II—LES PROGRAMMES DE DÉPENSES: LE PASSÉ, LE PRÉSENT ET L'AVENIR<sup>1</sup>


Fonction	(millions de \$)									Dépenses	Dépenses
	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	prévues	proposées
Santé et bien-être social	1,786	1,994	2,154	2,384	2,734	3,182	3,633	3,789	5,550	6,855	
Dettes publiques	1,111	1,191	1,301	1,480	1,717	1,823	2,010	2,321	2,640	2,925	
Expansion et soutien économiques	975	1,205	1,473	1,527	1,777	1,862	2,167	2,419	2,721	2,672	
Défense	1,556	1,651	1,760	1,762	1,792	1,821	1,898	1,908	2,228	2,365	
Paiements de transfert aux provinces	466	515	738	867	932	1,229	1,426	1,501	1,770	1,839	
Transports et communications	839	941	1,018	932	893	890	1,023	1,164	1,471	1,637	
Services généraux du gouvernement	325	372	378	413	508	580	698	819	979	1,105	
Frais généraux internes	322	391	439	644	640	787	763	793	737	969	
Aide à l'éducation	29	90	114	287	315	463	561	588	618	599	
Culture et loisirs	174	218	280	244	258	264	348	435	475	550	
Affaires étrangères	152	230	217	227	243	281	314	384	446	507	
<b>Totaux</b>	<b>7,735</b>	<b>8,798</b>	<b>9,872</b>	<b>10,767</b>	<b>11,809<sup>2</sup></b>	<b>13,182</b>	<b>14,841</b>	<b>16,121</b>	<b>19,635</b>	<b>22,023</b>	

<sup>1</sup> Les chiffres pour les années 1965-66 à 1972-73 ont été empruntés aux Comptes publics du Canada.

<sup>2</sup> Ne comprend pas la dette radiée de \$122.9 millions relative à l'Expo.

## La répartition

Le programme de dépenses proposé par le gouvernement pour 1974-75 totalise \$22 milliards et se divise en 11 catégories, ou «fonctions» gouvernementales, dans le système budgétaire adopté par le Conseil du Trésor. Le tableau qui précède fait état du total des dépenses proposées pour

chacune des catégories en 1974-75, comparativement aux montants dépensés pour chacune des neuf dernières années.

Le tableau ci-dessous illustre le pourcentage du budget total dépensé à l'égard de chaque fonction en 1965-66, et celui proposé pour chacune en 1974-75.

Fonction	1965-66 (en cents)	1974-75 (en cents)
Santé et bien-être social	23.1	31.2
Intérêts sur la dette publique	14.4	13.3
Expansion et soutien économiques	12.6	12.1
Défense	20.1	10.7
Paiements de transfert aux provinces	6.0	8.4
Transports et Communications	10.8	7.4
Services généraux du gouvernement (administration de la justice, perception des impôts, Parlement, etc.)	4.2	5.0
Frais généraux internes	4.2	4.4
Aide à l'éducation	0.4	2.7
Culture et loisirs	2.2	2.5
Affaires étrangères	2.0	2.3
Totaux	\$1.00=7.7 milliards	\$1.00=22.0 milliards

### Santé et bien-être social 31 cents

Ce sont les programmes de santé et de bien-être social qui, des 11 catégories fonctionnelles de services rendus aux Canadiens par le gouvernement fédéral, absorbent la plus grande part individuelle du budget. Les programmes destinés à la santé et au bien-être des Canadiens prendront 31 cents sur chaque dollar d'impôt en 1974-75.

La majorité des programmes fédéraux de dépenses au chapitre de la santé et du bien-être consiste à assumer une partie des frais des programmes provinciaux. Les programmes à frais partagés comprennent notamment l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, de même que les programmes de bien-être qui font partie de notre système de sécurité sociale; le Régime d'assistance publique du Canada en est un exemple. Le gouvernement fédéral verse à chaque province une partie du coût d'opération de ces programmes qui est déterminée à l'avance. Certains de ces paiements ne sont pas versés à la province de Québec, cette dernière ayant préféré recevoir une plus grande compensation fiscale plutôt que les transferts en espèces disponibles au titre des accords de partage de frais conclus entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

En 1974-75, 20 cents du dollar d'impôt iront à la contribution fédérale aux plans d'opération

provinciaux de santé et de bien-être; suivent ensuite: 5½ cents aux programmes d'assurance-hospitalisation, 3½ cents aux programmes d'assurance-maladie, trois cents au Régime d'assistance publique du Canada et huit cents aux allocations familiales et aux jeunes. Pour 1974-75, la hausse des allocations familiales et des allocations aux jeunes représente environ \$1.2 milliard, comparativement au Budget des dépenses de 1973-74, et portera l'allocation moyenne à \$20 par enfant. Bien que ce soit un programme fédéral, chaque province pourra déterminer la répartition des paiements selon la taille de la famille et l'âge, de manière à répondre aux besoins et aux objectifs collectifs de la population. Par ailleurs, l'augmentation prévoit une hausse annuelle ajustée à celle du coût de la vie, de façon que les paiements aient un pouvoir d'achat réel.

Le budget prévoit en outre une aide permanente spéciale aux aveugles et aux handicapés par le truchement de divers services de réadaptation allant de la guérison à la formation professionnelle, en passant par les allocations de subsistance. Le Budget des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour 1974-75 comprend aussi un montant de \$3 millions pour la première année d'un projet expérimental contrôlé sur le revenu minimum annuel garanti, réalisé en collaboration avec la province du Manitoba. Cette expérience s'étend sur une période de trois ans et a été conçue

dans le but d'évaluer le concept du revenu garanti et ses effets sur la communauté. On prévoit terminer l'analyse des données recueillies en cours d'expérimentation dans un délai de deux ans à la suite de quoi, le gouvernement pourra éventuellement s'en servir dans l'élaboration d'une politique sur la sécurité du revenu.

Un peu moins de trois cents sont affectés au versement de pensions et autres prestations aux anciens combattants du Canada. Suite à une loi adoptée par le Parlement l'an dernier, le taux de pension d'invalidité de base versé aux anciens combattants a été haussé de 24 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973. L'amendement à la Loi sur les pensions des anciens combattants établit par ailleurs un rapport entre la pension de base et le taux payable aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants avec, comme première conséquence, une augmentation de \$44 millions au chapitre des dépenses. Selon les nouveaux taux, le pensionné qui est marié, qui a deux enfants à sa charge et qui a droit à la totalité de la pension d'invalidité recevra une augmentation de \$104 par mois; quant à une veuve avec deux enfants à charge, elle touchera un supplément de \$90 par mois.

Deux cents iront aux programmes de santé et de bien-être pour les Indiens et les Esquimaux. Le montant affecté à ce domaine sera augmenté de quelque \$12 millions afin d'améliorer la qualité des services de santé assurés aux Indiens.

La Loi sur l'assurance-chômage de 1971 exige que le gouvernement fédéral assume le coût de prestations supplémentaires lorsque le taux de chômage dépasse quatre pour cent et le coût des prestations aux pêcheurs. En 1973, le coût des prestations et des frais d'administration de l'assurance-chômage a totalisé environ \$2.2 milliards dont \$930 millions assumés par le gouvernement fédéral et payables en 1974-75. Ceci représente environ quatre cents du dollar d'impôt de 1974-1975.

En 1974, l'ensemble des programmes pour les emplois d'été aux étudiants bénéficiera d'un montant global de \$66 millions.

Le Budget des dépenses de la Société centrale d'hypothèques et de logement traduit un changement important dans la politique fédérale en matière de logement. 1974-75 sera la première année financière complète de mise en œuvre pour les programmes de nouveaux logements et de remembrement aux termes des modifications apportées à la Loi nationale sur l'habitation. Grâce à ces modifications, la Société centrale d'hypothèques et de logement a maintenant des pouvoirs accrus dans le

domaine des prêts, ce qui lui permettra d'accorder des prêts à des organisations charitables à buts non lucratifs, aux familles à faible revenu et à des coopératives à buts non lucratifs qui ont besoin de se loger. Elle pourra aussi fournir une aide pour le remembrement et le développement de nouvelles communautés, de même que pour l'amélioration et la restauration de logements déjà existants et de services communautaires. Par le truchement de ce budget, la Société demande le pouvoir d'accorder des fonds, des prêts et des subventions additionnels pour que les individus et les groupes à faible revenu puissent se loger convenablement. Les programmes de la Société et les recherches en urbanisme menées par le ministère des Affaires urbaines représentent un cent de votre dollar d'impôt en 1974-75.

#### SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Santé publique:</b>		
Protection de l'environnement et services de santé	21.0	25.0
Santé publique	25.5	25.7
<b>Soins médicaux:</b>		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance-maladie	700.0	762.2
Caisse d'aide à la santé	37.0	36.0
Conseil de recherches médicales— subventions, bourses d'études, administration	40.1	41.2
<b>Soins hospitaliers:</b>		
Contributions aux régimes provinciaux d'assurance- hospitalisation	1,066.5	1,204.1
Autres soins, y compris les services de santé dans le Nord canadien	23.8	37.4
<b>Soutien du revenu:</b>		
Allocations familiales et allocations aux jeunes	1,015.8	1,836.0
Assistance familiale	2.2	—
Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance- chômage	880.2	923.0
Administration du Régime des rentes	1.4	1.5
Assistance transitoire et indemnités d'adaptation	0.5	0.5
<b>Assistance sociale:</b>		
Régime d'assistance publique— paiements aux provinces	562.1	631.8
Aide aux aveugles et aux invalides	13.4	14.4
Projets expérimentaux relatifs au revenu garanti	2.0	3.0



	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
Compagnie des Jeunes Canadiens	2.8	3.1
Autres—Assistance sociale	45.8	52.0
<b>Anciens combattants:</b>		
Administration	6.2	6.2
Services de bien-être	136.7	151.2
Pensions	299.6	330.5
Bureau de services juridiques des pensions	1.5	1.8
Soins—Santé et réadaptation	88.9	96.1
Loi sur les terres destinées aux anciens combattants	11.7	11.6
<b>Indiens et Esquimaux:</b>		
Administration—Affaires indiennes et Nord canadien	14.3	15.6
Indiens et Esquimaux— bien-être, éducation, etc.	334.5	360.1
Services de santé pour les Indiens	40.0	52.3
<b>Logement et rénovation urbaine:</b>		
Ministère des Affaires urbaines	12.2	18.1
Recherches relatives au logement et planification communau- taire	8.0	16.6
Projets publics de logement et aménagement de terrains	44.9	68.5
Assistance aux usines d'épuration municipales	36.0	28.0
Aide aux projets de rénovation urbaine	13.0	20.0
Autre aide au logement	14.5	30.1
<b>Autres:</b>		
Administration—Santé et Bien-être social	9.5	8.9
Emplois d'été pour les étudiants, Perspectives- Jeunesse, etc.	38.8	42.0
<b>TOTAUX</b>	<b>5,550.4</b>	<b>6,854.5</b>

\* Le montant total prévu pour les programmes d'activités et d'emplois d'été pour les étudiants en 1974 est de \$65.9 millions; ce montant comprend \$42 millions dont il est fait mention ci-dessus et \$23.9 millions inclus dans les budgets des différents ministères. Le montant de \$38.8 millions pour 1973-74 comprend seulement les fonds dépensés en vue du programme Perspectives-Jeunesse, en 1973. D'autres dépenses relatives aux programmes des emplois d'été pour étudiants en 1973 sont inscrites sous les divers ministères qui sont responsables du fonctionnement de ces programmes.

## Dette publique

**12 cents**

En mars 1973, fin de l'exercice financier, le montant brut de la dette publique du Canada, dont les créanciers sont en grande partie canadiens, s'élevait à \$52 milliards. La dette publique se compose des

emprunts contractés par le gouvernement sur les marchés financiers, des montants dus au titre des Obligations d'épargne du Canada détenues par le public et, enfin, de fonds de pension et de fiducie. Le paiement des intérêts et autres frais s'élèvera à \$2.9 milliards en 1974-1975.

## DETTE PUBLIQUE

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
Intérêts, amortissement, frais généraux et frais d'émission des nouveaux emprunts	2,640.0	2,925.0
<b>TOTAUX</b>	<b>2,640.0</b>	<b>2,925.0</b>

## Expansion et soutien économiques

**12 cents**

Un peu plus de douze cents de votre dollar d'impôt de 1974-75 sont consacrés à des programmes destinés à stimuler et à aider le développement économique du Canada.

La pénurie possible de pétrole accentue davantage l'importance d'une politique nationale à long terme concernant l'approvisionnement en énergie et la mise en valeur des ressources énergétiques. De plus en plus en mesure de faire face à l'évolution rapide des circonstances influant sur l'offre et la demande de produits pétroliers, le gouvernement soutiendra une augmentation de la capacité de production d'énergie nucléaire. Des prêts sont prévus pour une nouvelle installation nucléaire, de manière qu'on puisse y intégrer le système CANDU élaboré par l'Énergie atomique du Canada limitée, et pour une nouvelle usine de production d'eau lourde, toutes deux au Québec. Ces prêts ne sont pas inclus dans le 12 cents qui est la partie du dollar d'impôt attribuée à l'expansion et au soutien économiques. Par la même occasion, le ministère de l'Énergie, Mines et Ressources dirigera ses efforts vers l'élaboration de nouvelles politiques nationales sur les minéraux, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, de manière à répondre aux besoins de la croissance du Canada dans les années à venir.

En 1974-75, le gouvernement poursuivra son programme en vue de développer le Nord canadien et de procurer de meilleurs avantages sociaux et économiques aux habitants. Outre qu'il continuera ses investissements dans la *Panarctic Oils Limited* et ses programmes permanents de recherche sur

l'environnement, le Programme de développement du Nord prévoit d'importants investissements de l'ordre de quelque \$27 millions dans la construction d'autoroutes dans le Nord. Des travaux d'envergure seront effectués sur les autoroutes Dempster et MacKenzie et d'autres autoroutes seront reconstruites pour recevoir une plus grande circulation.

En 1974-75, les efforts en vue de stimuler le développement des régions canadiennes où l'on doit prendre des mesures spéciales pour créer des possibilités d'emploi productif seront intensifiés par le biais d'ententes générales et de sous-ententes avec chacune des provinces. Le budget proposé, y compris les prêts au ministère de l'Expansion économique régionale, se chiffre à \$513 millions pour 1974-75.

Le ministère de l'Environnement adoptera une nouvelle politique de permis pour la pêche sur la côte Atlantique, conçue pour donner un rendement maximum tout en évitant l'épuisement des ressources. En vertu de ce programme, il faudra immatriculer tous les bateaux ou embarcations de pêche, émettre un permis à leurs exploitants, déterminer et protéger toutes les régions trop exploitées et, enfin, encourager une plus grande mise en valeur des ressources sous-exploitées. De même, un montant de \$10 millions sera alloué aux ministères pour éliminer la pollution occasionnée par les installations fédérales.

Dans le secteur de l'industrie primaire, le Canada continue à assurer l'approvisionnement des marchés canadiens et étrangers en produits alimentaires de base. En 1974-75, on insistera davantage sur l'accroissement de la production agricole de manière à assurer la permanence des approvisionnements et à susciter l'optimisme chez les producteurs. Un nouveau programme national de recherches permettra d'entreprendre des travaux de recherches et le développement d'instruments aratoires, y compris l'évaluation du rendement de la machinerie sous divers climats. Le gouvernement dépensera un peu plus de deux cents de votre dollar d'impôt pour les programmes relatifs à la mise en valeur des fermes, à l'amélioration des produits, à la commercialisation et aux services d'inspection.

#### EXPANSION ET SOUTIEN ÉCONOMIQUES

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Agriculture:</b>		
Administration (y compris le programme CANFARM)	24.6	29.0
Recherches	62.9	70.6

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
Administration de la production et de la mise en marché et opération	33.7	36.6
Stabilisation des produits agricoles—industrie laitière, etc.	191.7	179.5
Primes à la production herbagère	7.7	15.0
Indemnités pour perte de récolte	1.8	—
Assurance-récolte	17.3	22.7
Programme d'hygiène vétérinaire	35.5	39.1
Commission canadienne des grains	18.7	21.4
Aide au transport des céréales fourragères	24.3	21.7
Société du crédit agricole	7.3	5.3
Frais fixes relatifs au blé	5.8	—
Paiements anticipés des grains	1.0	2.5
Mise en marché des grains—Industrie et Commerce	11.4	24.2
Commission canadienne du lait	.8	.9
Soutien du blé domestique	74.7	—
<b>Pêches, Forêts et Ressources hydrauliques:</b>		
Gestion et recherches relatives aux pêches	95.2	121.1
Sciences de la mer	30.5	37.4
Gestion de l'environnement	87.3	94.3
Commission mixte internationale	.7	1.3
<b>Minéraux:</b>		
Ressources minérales et énergétiques	36.9	38.7
<b>Énergie:</b>		
Mise en valeur des ressources énergétiques	4.7	5.5
Énergie Atomique du Canada Limitée	89.4	86.9
Subventions de recherches—énergie atomique	2.6	2.7
Subventions de recherches aux universités	4.6	4.7
Commission de contrôle de l'énergie atomique	1.1	1.3
Office national de l'énergie	5.1	5.9
<b>Autres:</b>		
Administration—Énergie, Mines et Ressources	10.3	12.8
Administration et planification—ministère de l'Environnement	25.4	26.6
<b>Industrie secondaire:</b>		
Subventions et aide à l'industrie pour la recherche industrielle et le développement, et pour la modernisation de certaines industries	146.5	153.7
Subventions à la construction de navires de pêche et de cargos	32.5	26.5
Corporations—surveillance, recherches, faillites, brevets et coût d'administration	12.0	13.7

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
Société de développement de l'industrie cinématographique	.4	.4
Conseil des normes	1.1	1.2
<b>Conditions de travail:</b>		
Ministère du Travail— administration et opérations	14.0	15.4
<b>Formation:</b>		
Services de placement et de formation	150.7	124.3
Formation professionnelle pour adultes	364.8	374.5
Subventions à la mobilité de la main-d'œuvre	12.9	12.0
<b>Immigration:</b>		
Programme d'immigration	43.5	47.4
<b>Autres programmes de main-d'œuvre:</b>		
Conseil canadien des relations de travail	1.3	1.7
Programme d'emplois spéciaux	161.9	—
Administration du ministère et des programmes, Main-d'œuvre et Immigration	40.3	42.8
Planification et recherche	8.3	8.1
<b>Tourisme:</b>		
Développement du tourisme	21.5	23.1
<b>Commerce extérieur:</b>		
Tribunal antidumping	.4	.5
Développement des marchés	26.9	29.6
Expositions mondiales	.4	.4
<b>Recherches en sciences sociales:</b>		
—Statistique Canada— administration, activités et recensement	73.3	89.1
Conseil économique du Canada	3.8	4.0
Sciences sociales et humaines	19.9	22.9
<b>Recherches en sciences physiques:</b>		
Ministère d'État pour la Science et la Technologie	5.0	4.1
Conseil des Sciences du Canada	1.6	1.7
Opération du Conseil national de recherches	72.5	71.6
Autres recherches	7.9	8.4
Subventions aux universités	68.6	72.1
<b>Développement régional:</b>		
Programme de développement économique du Nord	56.7	55.1
Expansion économique régionale— subventions à l'industrie, aux provinces et autres dépenses dans les régions défavorisées	361.6	439.8
Société de développement du Cap Breton, y compris les subventions aux charbonnages et la rationalisation de l'industrie	37.7	47.8

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Autre expansion économique:</b>		
Services de recherches géophysiques	21.7	24.6
Prêts de développement et prêts non remboursables aux provinces	17.0	30.0
Administration, Industrie et Commerce	15.5	17.0
Autres	5.8	.9
<b>TOTAUX</b>	<b>2,721.0</b>	<b>2,672.1</b>

## Défense

**11 cents**

Le total des dépenses gouvernementales à la défense sont évaluées à \$2,365 millions en 1974-1975. Les \$2,361 millions affectés directement au ministère de la Défense comprennent une augmentation de \$145 millions dans les dépenses de ce ministère depuis l'adoption du Budget des dépenses de 1973-74 et l'allocation d'un montant de \$290 millions pour couvrir l'augmentation des frais d'exploitation. Ils prévoient aussi des crédits supplémentaires pour les frais de personnel, d'exploitation et d'entretien.

En pourcentage, les dépenses totales du ministère de la Défense seront haussées de sept pour cent comparativement à 1973-74, la proportion attribuée aux dépenses d'immobilisation étant passée de 10.5 pour cent lors de l'approbation du Budget des dépenses de 1973-74, à 12.3 pour cent cette année. Ceci constitue une nouvelle étape quant à la volonté du gouvernement de maintenir le Programme des services de défense au niveau d'activité de 1973-1974 et, plus particulièrement, de doubler la tranche du budget total de défense attribuée à l'acquisition d'immobilisations d'ici 1979.

## DÉFENSE

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
Ministère de la Défense nationale	2,223.9	2,360.9
Autres dépenses	4.3	3.8
<b>TOTAUX</b>	<b>2,228.2</b>	<b>2,364.7</b>



TABLEAU III—PAIEMENTS DE TRANSFERT ET COMPENSATION FISCALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES ET AUX MUNICIPALITÉS<sup>1</sup> (1974-75)

	(chiffres estimatifs) (millions de \$)										
	T.-N.	I.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.-B.	Total
Subventions statutaires—l'Acte ANB	9.7	0.7	2.2	1.8	4.5	5.5	2.1	2.1	3.1	2.1	33.8
Péréquation	176.0	40.0	198.3	172.7	727.8	—	112.7	142.8	—	—	1,570.3
a. Ajustements pour années précédentes <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35.0
b. Paiement de la partie V	0.2	0.1	0.7	0.3	3.2	8.2	0.6	0.4	1.2	3.1	18.0
Part de l'impôt sur les revenus des services publics	1.7	0.5	—	—	4.4	13.1	0.4	—	11.9	1.2	33.2
<b>Total, Paiements inconditionnels</b>	<b>187.0</b>	<b>41.3</b>	<b>201.2</b>	<b>174.8</b>	<b>739.9</b>	<b>26.8</b>	<b>115.8</b>	<b>145.3</b>	<b>16.2</b>	<b>6.4</b>	<b>1,690.3</b>
Assurance-hospitalisation <sup>3</sup>	38.8	7.2	58.5	49.9	483.6	600.7	76.1	68.2	142.3	158.4	1,683.7
Assurance-maladie	18.7	3.9	27.2	22.1	208.1	273.5	34.9	31.3	59.6	80.9	760.2
Formation professionnelle	0.1	—	0.1	0.1	0.6	0.8	0.1	0.1	0.2	0.2	2.3
Caisse d'aide à la santé	9.5	—	—	0.6	11.0	7.5	1.4	2.3	3.0	0.7	36.0
Régime d'assistance publique, etc. <sup>3</sup>	34.3	5.9	28.5	31.3	385.9	260.7	48.0	37.2	81.3	100.2	1,013.3
<b>Total, Santé et bien-être</b>	<b>101.4</b>	<b>17.0</b>	<b>114.3</b>	<b>104.0</b>	<b>1,089.2</b>	<b>1,143.2</b>	<b>160.5</b>	<b>139.1</b>	<b>286.4</b>	<b>340.4</b>	<b>3,495.5</b>
Éducation post-secondaire <sup>4</sup> —paiements en argent	5.9	1.3	16.3	7.7	171.6	154.7	19.1	13.6	51.4	18.4	460.0
— Abattements sur l'impôt sur le revenu <sup>5</sup>	7.4	1.4	15.3	10.6	158.6	295.4	23.8	16.1	49.6	78.0	656.2
— Total	13.3	2.7	31.6	18.3	330.2	450.1	42.9	29.7	101.0	96.4	1,116.2
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts	0.3	0.5	4.9	2.5	13.2	33.7	4.2	1.9	3.7	6.7	71.6
Expansion économique <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	292.6
Développement du bilinguisme <sup>2</sup>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	89.6
<b>Totaux, autres—excluant les abattements sur l'impôt sur le revenu</b>	<b>6.2</b>	<b>1.8</b>	<b>21.2</b>	<b>10.2</b>	<b>184.8</b>	<b>188.4</b>	<b>23.3</b>	<b>15.5</b>	<b>55.1</b>	<b>25.1</b>	<b>913.8</b>
— incluant les abattements sur l'impôt sur le revenu	13.6	3.2	36.5	20.8	343.4	483.8	47.1	31.6	104.7	103.1	1,570.0
<b>Totaux des paiements aux provinces (excluant les abattements sur l'impôt sur le revenu)</b>	<b>245.2</b>	<b>60.1</b>	<b>336.7</b>	<b>289.0</b>	<b>2,013.9</b>	<b>1,358.4</b>	<b>299.6</b>	<b>299.9</b>	<b>357.7</b>	<b>371.9</b>	<b>6,099.6</b>
Paiements de péréquation—dollars per capita	323	343	243	261	119	—	112	158	—	—	—

<sup>1</sup> Les totaux peuvent ne pas correspondre à ceux du budget des dépenses: ils ne comprennent pas les paiements de transfert au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, par contre, ils incluent les abattements fiscaux au Québec et les chiffres ont été arrondis.

<sup>2</sup> La répartition du montant des ajustements pour l'année précédente au titre de la péréquation, les subventions à l'expansion économique et les programmes d'enseignement des langues ne sont pas disponibles par province.

<sup>3</sup> Les paiements au Québec au titre de l'assurance-hospitalisation et du Régime d'assistance publique du Canada comprennent les montants des abattements fiscaux de 16 points et de 5 points, qui s'établissent respectivement à \$489 millions et \$151 millions.

<sup>4</sup> En 1967, le gouvernement fédéral décida de contribuer jusqu'à 50% du coût des dépenses autorisées au titre de l'éducation post-secondaire dans chaque province. Cette contribution prit les formes suivantes: a) un

<sup>5</sup> Montant des abattements sur l'impôt sur le revenu relatifs au programme d'éducation post-secondaire

a) particuliers 4,357 points

b) compagnies 1 point

abattement de l'impôt fédéral sur le revenu de 4 points pour l'impôt sur le revenu des particuliers et de 1 point pour l'impôt sur le revenu des compagnies; b) des paiements de transfert équivalent à la différence entre 50% du coût et le montant des points d'abattement. En vertu du nouveau système fiscal en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972, les 4,357 points concernant l'impôt sur le revenu des particuliers sont l'équivalent des 4 points précédents. Ces mesures comportaient initialement une clause stipulant qu'aucune province ne recevrait moins de \$15 per capita (population de 1967) et qu'à ce montant minimal s'ajouterait le taux national d'accroissement des dépenses admissibles de l'éducation post-secondaire; trois provinces, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard sont rétribuées en vertu de cette clause. Depuis 1972-1973, la contribution du gouvernement fédéral pour une année financière ne peut dépasser 115% de celle de l'année immédiatement précédente.

6.2 1.2 13.3 9.2 132.0 245.3 20.0 13.8 39.9 66.9 547.8

1.2 0.2 2.0 1.4 26.6 50.1 3.8 2.3 9.7 11.1 108.4

Totaux des abattements sur l'impôt sur le revenu 7.4 1.4 15.3 10.6 158.6 295.4 23.8 16.1 49.6 78.0 656.2

## Paiements de transfert aux provinces

8 cents

Les paiements fédéraux de transfert à d'autres niveaux de gouvernement existent depuis la Confédération. En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867, le Parlement du Canada a tous les pouvoirs d'augmenter le revenu «par quelque moyen ou système de taxation que ce soit» alors que les gouvernements provinciaux et municipaux sont limités «à l'impôt direct au sein de la province» lorsqu'ils désirent augmenter les revenus à des fins provinciales. Au cours des années, les diverses ententes fédérales-provinciales se sont intégrées à la part fédérale versée aux provinces dans le financement de programmes qui sont sous leur responsabilité mais dont les dépenses dépassent largement les revenus de l'impôt dont elles peuvent disposer.

Il existe trois catégories de paiements fédéraux qui sont versés aux provinces chaque année: l'abattement de l'impôt sur le revenu, les subventions conditionnelles, et les paiements de transfert fiscaux. Le tableau III en page 26 nous donne l'estimé du transfert en argent aux provinces; cet estimé, qui comprend toutes les subventions conditionnelles et les paiements de transfert fiscaux, s'élève à \$6.1 milliards. En ce qui concerne les abattements sur l'impôt fédéral sur le revenu conçus dans le but de compléter l'impôt direct provincial sur le revenu, on prévoit un montant additionnel de \$600 millions en 1974-75.

Les abattements fiscaux sont en fait un retrait partiel de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers et des compagnies au profit des provinces, dans des secteurs qui ont été abandonnés par le gouvernement fédéral. Tel qu'expliqué dans les notes au bas du tableau III, ces abattements s'appliquent à toute une variété de programmes.

Les subventions conditionnelles sont le résultat d'ententes intervenues entre le gouvernement fédéral et une ou des provinces, en vertu desquelles le gouvernement fédéral rembourse une partie déterminée à l'avance du coût de certains programmes tels que l'Assurance-hospitalisation, l'Assurance-maladie et le Régime d'assistance publique du Canada. Ces paiements apparaissent dans le Budget des dépenses des ministères responsables de leur établissement; par exemple, les paiements fédéraux au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada sont inclus dans le Budget des dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Les paiements de transfert fiscaux sont aussi le résultat d'ententes fédérales-provinciales, mais ils sont inconditionnels. Le paiement fédéral de transfert fiscal n'oblige pas la province à utiliser les fonds dans un domaine précis. Ces paiements comprennent les subventions statutaires en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique qui prévoit une subvention fixe pour le fonctionnement législatif et une subvention de 80 cents per capita.

La plus grande partie des paiements de transfert fiscaux, ce qui représente environ sept cents de votre dollar d'impôt, va aux sept provinces les moins prospères. Ces paiements de péréquation, qu'on évalue à environ \$1.6 milliard en 1974-75, sont calculés à partir de la possibilité pour chaque province d'augmenter son revenu. Ils ont pour but d'élever le revenu de ces provinces au niveau moyen du pays, afin qu'elles puissent offrir au public des services de qualité à peu près égale à travers le Canada.

D'autres paiements de transfert fiscaux prendront un cent de votre dollar d'impôt.

Les transferts de l'impôt sur le revenu des services publics, à chaque province, représentent 95 pour cent de l'impôt fédéral perçu sur les revenus des services public provinciaux provenant de la vente de l'électricité et du gaz naturel.

Le versement de quelque \$148 millions à la province de Québec est calculé en vertu d'un système complexe qui remplace les subventions conditionnelles par des abattements fiscaux et des paiements de transfert fédéraux pour certains programmes de santé et de bien-être déjà établis. Plutôt que de recevoir des subventions conditionnelles au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada, du Régime d'assurance-hospitalisation, et des programmes de réadaptation et d'assistance pour les

### PAIEMENTS DE TRANSFERT

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Subventions statutaires:</b>		
Subventions prévues par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique	33.8	33.8
<b>Arrangements fiscaux:</b>		
Péréquation des recettes et partage de l'impôt sur les successions	1,523.5	1,623.3
<b>Autres:</b>		
Transferts relatifs à l'impôt sur le revenu des services publics	27.0	33.6
Paiements au Québec, en vertu de programmes établis	185.7	148.4
<b>TOTAUX</b>	<b>1,770.0</b>	<b>1,839.1</b>

handicapés et les aveugles, la province de Québec a accepté de recevoir 21 points d'abattement sur l'impôt fédéral sur le revenu et des paiements de transfert en argent qui équivalent à la différence entre la valeur du 21 points d'impôt et le montant que la province recevrait en vertu des subventions conditionnelles, comme c'est le cas dans les autres provinces. Le gouvernement fédéral récupère cependant la valeur de trois points d'impôt sur le revenu supplémentaire, et le coût de l'ancien programme fédéral-provincial sur les allocations aux jeunes, de la province de Québec en réduisant proportionnellement les paiements fédéraux de transfert fiscal prévus au titre des programmes susmentionnés.

## Transports et communications 7 cents

Plus de sept cents de votre dollar d'impôt, soit \$1.6 milliard, seront consacrés aux services de transports et de communications. Ce montant ne comprend pas les prêts consentis à l'égard des installations aériennes et maritimes exploitées par le ministère des Transports, ni les prêts aux Sociétés de la Couronne comme Air Canada et le Canadien National.

Le rôle des transports dans un pays aussi vaste que le Canada reçoit de nouveau une attention spéciale dans les prévisions budgétaires de 1974-75. \$15.7 millions seront affectés à la mise en chantier d'un programme quinquennal de \$160 millions réalisé avec le concours des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le programme comporte le renforcement des principales routes de ces provinces afin de réduire les restrictions de poids au printemps et de porter le poids maximal brut des véhicules à un niveau uniforme. \$10 millions sont aussi affectés à la première année d'un programme de dix ans destiné à mettre en valeur le réseau routier dans la partie nord des quatre provinces de l'Ouest. Ce réseau reliera les provinces et améliorera l'accès aux territoires situés au nord. Le rôle des chemins de fer, particulièrement dans le Nord de la Colombie-Britannique et au Yukon, n'a pas été négligé. Le budget prévoit \$17.2 millions pour la première année d'un programme quinquennal de \$330 millions visant à développer les chemins de fer; ce programme est entrepris par le Canadien National et les Chemins de fer de la Colombie-Britannique. Les nouvelles lignes ferroviaires ouvriront de vastes régions minières et forestières dans le nord de la Colombie-Britannique et les relieront à Prince Rupert.

La sécurité routière est un autre sujet qui retient de plus en plus l'attention; \$2 millions sont affectés à la mise en chantier d'un centre d'essai des performances des véhicules automobiles de \$9.5 millions. Ce sera la première installation du genre au Canada. Les installations et la capacité du Système de contrôle de la circulation aérienne du Canada seront améliorées grâce à la construction de nouveaux locaux destinés aux Centres de contrôle de la circulation aérienne de Toronto et de Moncton et conçus pour recevoir le nouveau système électronique de contrôle (JETS) qui sera mis en service vers 1975. Ce système d'automatisation ultra-perfectionné permettra de suivre un avion en vol et sur les terrains d'aviation. On commencera aussi le perfectionnement du Système intégré de contrôle des communications, système de commutation par ordinateur pour toutes les communications verbales destinées au contrôle de la circulation aérienne.

On poursuivra l'amélioration des services de traversiers de la Côte-est grâce à l'acquisition d'un nouveau traversier de \$14 millions pour recevoir les trains de North Sydney/Port-aux-Basques; on améliorera la gare maritime et le quai pour les services de l'Île du Prince-Édouard et on modifiera les traversiers actuellement en service de façon à accroître leur capacité d'accueil de passagers et de fret. Ces traversiers seront exploités par le truchement d'une nouvelle Administration centralisée des services de traversiers du Canadien National.

Le Budget principal des dépenses prévoit \$690 millions pour les services postaux en 1974-75. Le ministère des Postes est cependant une importante source de revenus qui sont directement versés au Fonds du revenu consolidé du gouvernement, ce qui amène le coût net des services postaux à \$241 millions.

Le ministère des Postes étendra son système mécanisé de tri du courrier à toutes ses opérations, au Canada. Ce système, présentement en opération à Ottawa, touchera principalement les villes de Toronto, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary et Vancouver en 1974-75. Il sera appliqué aux autres centres urbains au cours des cinq prochaines années.

### TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Transport aérien:</b>		
Services aériens—aéroport, contrôle de la circulation, aide à la navigation, etc.	218.3	250.3



	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Transport par eau:</b>		
Services maritimes—aide à la navigation, brise-glace, pilotage, recherche et sauvetage, etc.	151.5	155.0
Conseil des ports nationaux	1.7	1.3
Subventions aux compagnies maritimes	8.8	8.8
Programmes maritimes—construction et entretien des ports et des quais, etc.	30.3	21.3
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	27.0	34.6
<b>Transport ferroviaire:</b>		
Subventions aux sociétés de chemins de fer	158.5	140.0
Subventions au transport dans les Maritimes	13.5	13.5
Subventions au transport des marchandises dans la région Atlantique	11.3	15.4
<b>Transport routier:</b>		
Caisse pour l'élimination des passages à niveau	35.0	25.0
Autres transports routiers	18.9	19.4
<b>Postes:</b>		
Dépenses de fonctionnement avant déduction des recettes	591.6	689.7
<b>Télécommunications:</b>		
Ministère des Communications—recherches, planification et administration	43.9	47.5
<b>Autres:</b>		
Services de prévisions météorologiques	42.9	48.7
Transports de surface	75.9	124.6
Agence de développement du transport	16.1	7.2
Administration centrale du ministère des Transports	11.1	17.8
Commission canadienne des transports—opérations	14.2	16.3
<b>TOTAUX</b>	<b>1,470.5</b>	<b>1,636.4</b>

## Services généraux du gouvernement

5 cents

Les services généraux du gouvernement coûteront cinq cents en 1974-75. Certains de ces services, comme le système judiciaire, existent depuis longtemps. D'autres, comme la protection des consommateurs contre les produits dangereux ou l'étiquetage fallacieux, sont au contraire très récents.

Un peu plus de deux cents seront dépensés pour la protection des personnes et de la propriété, au moyen des services fédéraux de police, de l'ad-

ministration des tribunaux, du traitement et des pensions des juges, ainsi que des services correctionnels.

Le budget des services correctionnels a été augmenté de quelque \$38 millions comparativement au montant prévu pour 1973-74. Ces services comprennent l'administration des sentences des tribunaux et la réhabilitation des criminels. Les services de réhabilitation continueront d'être prioritaires et comprendront, entre autres, des services de consultation et de formation professionnelle pour les détenus, de même que des services de consultation et de surveillance pour les détenus libérés sur parole dans les institutions fédérales et provinciales. Suite à la Conférence fédérale-provinciale sur les services correctionnels, en décembre dernier, des comités conjoints tenteront d'améliorer ces services au cours des prochaines années. On prévoit, entre autres, l'élaboration d'un processus de libération sur parole plus souple, des programmes destinés aux jeunes délinquants, et des programmes de prévention criminelle.

Les propositions de dépenses de la Gendarmerie royale du Canada comprennent les dépenses investies dans l'ordinateur du Centre de renseignements de la police canadienne qui sera davantage développé en 1974-75 et un montant de \$2 millions prévu pour l'agrandissement du Collège de la Gendarmerie à Ottawa. Ce collège offre des cours avancés dans les domaines des enquêtes policières, de l'organisation et de l'administration de tous les corps de police au Canada.

Il en coûtera plus d'un cent de votre dollar d'impôt pour prévenir la contrebande et percevoir les droits de douane et l'impôt. La Direction de l'impôt du ministère du Revenu national poursuit un programme en vue d'étendre et d'améliorer ses installations d'ordinateur pour les retours d'impôts, de manière à offrir un meilleur service malgré l'augmentation du volume de travail. La Direction élargira sa section d'enquêtes spéciales de façon à améliorer le pourcentage de détection des cas de fraude fiscale et permettre une plus grande collaboration entre les organismes responsables de la lutte contre les pratiques frauduleuses. La Direction des douanes et accise, qui est responsable de l'appréciation et de la perception des droits et taxes sur les biens domestiques et importés de même que du contrôle des mouvements internationaux des personnes et des biens, concentrera son énergie sur le problème sans cesse croissant du trafic des stupéfiants et autres infractions aux lois canadiennes sur les douanes. Elle poursuivra aussi son programme de répression en 1974-75.

## SERVICES GÉNÉRAUX DU GOUVERNEMENT

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Services législatifs et administration:</b>		
Législatif—salaires, coûts de fonctionnement du Parlement, dépenses pour les élections, Commission de la représentation et Auditeur général	49.6	60.0
Exécutif—Gouverneur général et Lieutenants-gouverneurs, Conseil privé, Secrétariat de la conférence intergouvernementale canadienne, Commissaire aux langues officielles, ministère des Finances, administration du Conseil du Trésor	42.5	49.9
Revenu national—Coût de perception des impôts, tarifs et droits de douane	275.0	308.5
Commission de la Capitale nationale	37.8	37.7
Information Canada	10.9	8.0
Territoires du Nord-Ouest et du Yukon	98.9	100.8
<b>Protection des personnes et de la propriété:</b>		
Justice—administration, tribunaux, traitement des juges	29.6	43.6
Commission de la réforme du droit, Conseil canadien de la magistrature, Commission de révision de l'impôt	2.6	2.9
Services correctionnels	141.1	177.3
Gendarmerie royale du Canada	231.6	251.5
Services de protection des consommateurs, y compris l'administration des Aliments et Drogues	54.0	57.9
Enquêtes sur les coalitions, Département des assurances, Commission de surveillance du prix des produits alimentaires	5.6	7.2
<b>TOTAUX</b>	<b>979.2</b>	<b>1,105.3</b>

## Frais généraux internes 4 cents

Cette catégorie regroupe des activités aussi variées que l'administration des bureaux dans tout le Canada, les subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers sur les propriétés du gouvernement fédéral et les régimes de soins médicaux à l'intention des fonctionnaires fédéraux. En 1974-75, ces dépenses totaliseront \$969 millions, soit environ quatre cents de votre dollar d'impôt.

Quelque \$436 millions seront consacrés aux installations des ministères et organismes du gouvernement fédéral, ce qui représente une augmentation d'environ \$41 millions comparativement à 1973-74.

Cette catégorie englobe aussi le coût du programme gouvernemental destiné à promouvoir le bilinguisme dans la Fonction publique. Cette dépense relative à la formation linguistique et à la traduction a pour but d'assurer que les Canadiens puissent travailler dans la Fonction publique fédérale et que les contribuables puissent obtenir des services de l'État dans la langue officielle de leur choix. La Commission de la Fonction publique tentera d'accentuer son programme de formation linguistique de manière à répondre aux besoins de tous les fonctionnaires fédéraux.

L'augmentation de l'impôt foncier des municipalités où le gouvernement fédéral a des installations et l'augmentation de la valeur immobilière des propriétés gouvernementales ont entraîné une hausse de plus de \$6 millions dans les subventions aux municipalités en remplacement de l'impôt foncier sur les propriétés. De même façon, l'aug-

## FRAIS GÉNÉRAUX INTERNES

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Services de soutien gouvernementaux:</b>		
Logement—location, entretien nouveaux immeubles	394.8	436.0
Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts fonciers sur les propriétés du gouvernement fédéral	65.7	72.1
Services de traduction	18.6	23.6
Formation linguistique	15.8*	13.4
Bilinguisme dans la Fonction publique	—	*50.0
Autres dépenses d'administration y compris les imprévus	145.6	246.4
<b>Régimes de pensions et de soins médicaux:</b>		
Contributions du gouvernement aux régimes de pensions et de soins médicaux des fonctionnaires	96.1	127.4
<b>TOTAUX</b>	<b>736.6</b>	<b>968.9</b>

\* Le Budget principal des dépenses de 1973-74 prévoyait \$30 millions au Crédit 15 du Conseil du Trésor pour le bilinguisme dans la Fonction publique à titre de supplément aux autres crédits réservés à la formation linguistique, etc. Ce montant n'apparaît pas dans la colonne 1973-74 parce qu'il a été dépensé par le truchement d'autres crédits tel que le crédit pour la formation linguistique de la Commission de la Fonction publique. Le dernier crédit est aussi prévu au Crédit 15 du Conseil du Trésor pour 1974-75.

mentation de \$31 millions au titre de la participation fédérale aux fonds de pension et d'assurance-maladie des employés résulte de l'augmentation des primes et du nombre de fonctionnaires.

## Aide à l'éducation

3 cents

Les paiements directs en espèces aux provinces en vertu de l'accord sur le financement de l'éducation post-secondaire sont évalués à \$460 millions pour 1974-75, soit une diminution de \$20 millions par rapport aux prévisions de 1973-74. Cette diminution est due au nivellement des inscriptions dans les universités canadiennes, de même qu'à la valeur accrue des recettes fiscales transférées aux provinces.

### AIDE À L'ÉDUCATION

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Éducation post-secondaire:</b>		
Aide à l'éducation— administration	.8	.9
Éducation post-secondaire— paiements aux provinces pour le coût des universités, des collèges communautaires, etc.	480.0	460.0
<b>Autres:</b>		
Programme des prêts aux étudiants, intérêts et autres frais	38.8	43.9
Développement du bilinguisme— y compris les paiements aux provinces	98.6	94.1
<b>TOTAUX</b>	<b>618.2</b>	<b>598.9</b>

Aux termes des arrangements concernant le financement de l'enseignement post-secondaire, les provinces reçoivent deux genres de contribution financière. La première se fait sous forme de transferts fiscaux, dont la valeur, pour 1974-75, est estimée à \$656 millions, ce qui représente une augmentation d'environ \$175 millions par rapport à l'exercice précédent. Cet élément ne figure pas au Budget des dépenses principal; on le trouvera au Tableau III de la page 26. L'autre contribution prend la forme de paiements directs en espèces, représentant la différence entre les 50 pour cent des coûts admissibles de fonctionnement de l'enseignement post-secondaire et la valeur des recettes fiscales transférées aux provinces.

On s'attend que le financement par le gouvernement fédéral du soutien des prêts aux étudiants coûte \$43.9 millions, composés en grande partie par les intérêts rattachés au Programme de prêts aux étudiants du Canada.

Le programme d'expansion du bilinguisme prévoit des paiements aux provinces pour les aider à fournir un enseignement dans la langue des minorités et à enseigner la deuxième langue officielle. Les paiements sont faits selon une formule rattachée au nombre des étudiants et aux heures d'enseignement dans l'une ou l'autre des deux langues officielles aux niveaux élémentaire, secondaire et universitaire.

## Culture et loisirs

3 cents

La culture et les loisirs occupent une place de plus en plus grande dans la vie des Canadiens. Le nombre des parcs nationaux est passé de 18 à 28 et celui des sites historiques de 41 à 82 au cours des six dernières années et les dépenses nettes de ces programmes ont presque triplé au cours de la même période; elles sont en effet passées de \$36.5 millions en 1968-69 à \$94.8 millions en 1974-75. Plusieurs projets de rénovation d'envergure sont présentement en cours dans des lieux comme la forteresse de Louisbourg (Nouvelle-Écosse), le parc d'Artillery au Québec et de Dawson City au Yukon. D'autres programmes présentent aussi un intérêt particulier: la restauration des écluses sur quelques-uns des cours d'eau les plus pittoresques et historiques du Canada, comme les canaux Chambly, Trent et Rideau.

Le plus important organisme culturel du gouvernement, par la taille de son budget et l'incidence qu'il a sur la vie quotidienne des Canadiens, est la Société Radio-Canada qui reçoit plus de la moitié des fonds gouvernementaux consacrés à la culture et aux loisirs. En 1974-75, Radio-Canada a comme priorité d'améliorer les programmes, en accroître le contenu canadien, diffuser davantage d'émissions locales et régionales et, enfin, augmenter la télédiffusion bilingue dans tout le pays. La Société se prépare à recevoir les télévisions étrangères pour les Jeux olympiques de 1976.

Le budget du Secrétariat d'État prévoit l'augmentation des fonds pour les subventions aux groupes bénévoles pour favoriser la mise sur pied de projets qui permettront aux groupes minoritaires d'affirmer leur identité au sein de la vie culturelle

canadienne. Les projets déjà entrepris comprennent entre autres des festivals et de la recherche, des émissions de télévision et des «écoles du samedi», des camps d'été, des groupes littéraires, des collections d'archives et des expositions d'art. Le programme des entités culturelles, un nouveau projet d'envergure, couvre la plupart des aspects de l'expression culturelle et a pour but de faire connaître à l'ensemble de la population les activités culturelles que mènent les petits groupes qui ont des traditions qui leur sont propres.

La politique du gouvernement visant à accroître le contenu canadien, sous le plus grand nombre d'angles possible de notre vie culturel, sera aussi mise en application par l'Office national du film grâce à une série de nouveaux films mis au service des institutions d'enseignement. D'autre part, on envisage l'adoption d'une nouvelle loi destinée à exercer des contrôles sur l'exportation des objets d'art canadiens possédant une valeur historique et culturelle. Des fonds seront aussi impartis aux institutions canadiennes pour leur permettre d'acquérir ces œuvres.

#### CULTURE ET LOISIRS

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Institutions culturelles:</b>		
Musées nationaux, Bibliothèque nationale, Centre national des arts, Archives publiques	43.4	51.2
<b>Loisirs:</b>		
Parcs nationaux, lieux historiques et conservation	88.8	94.8
<b>Cinéma, radio et télévision:</b>		
Société Radio-Canada	238.8	*298.8
Conseil de la radio-télévision canadienne	6.8	7.8
Office national du film	17.6	18.6
<b>Autres:</b>		
Santé et sport amateur	14.0	17.2
Aide aux arts et à la culture	7.0	6.1
Développement de la citoyenneté	36.1	32.0
Conseil canadien de la promotion des arts	16.4	18.0
Secrétariat d'État—administration	6.3	5.7
<b>TOTAUX</b>	<b>475.2</b>	<b>550.2</b>

\* Incluant \$57 millions pour le coût d'immobilisation couvert par des prêts au cours des années passées, qui n'apparaît pas au Budget des dépenses.

## Affaires étrangères

2 cents

Deux cents de votre dollar sont consacrés aux relations avec l'étranger et au programme d'aide. La plus grande partie de cette somme va à l'Agence canadienne de développement international, intermédiaire par lequel le gouvernement accorde son aide à des pays en voie de développement dont les habitants vivent encore avec des revenus beaucoup inférieurs à ceux du Canadien moyen.

En plus des \$332 millions consentis en prêts pour le développement international, l'ACDI prêtera \$217 millions supplémentaires selon des conditions avantageuses. Le gouvernement avance aussi \$276 millions à l'Association de développement international, affiliée à la Banque mondiale; cette somme servira à des fins d'assistance au cours des quatre prochaines années.

Le Canada versera aussi un montant de \$31 millions pour les frais d'opération des organisations internationales telles que les Nations Unies et ses nombreux organismes spécialisés. Quelque \$4 millions iront à un certain nombre de missions en Corée, aux Barbades, au Maroc et dans d'autres pays. Un programme d'information pour sensibiliser la population aux objectifs de notre présence à l'étranger sera aussi mis en œuvre dans plusieurs bureaux à l'extérieur du Canada et coûtera \$2.5 millions. Enfin, quelque \$126 millions iront au ministère des Affaires extérieures pour nos ambassades et nos consulats un peu partout à travers le monde et pour son administration à Ottawa.

#### AFFAIRES ÉTRANGÈRES

	Dépenses prévues 1973-74 (millions de \$)	Dépenses proposées 1974-75 (millions de \$)
<b>Affaires extérieures:</b>		
Ministère des Affaires extérieures	110.8	126.0
Contributions du Canada aux organismes internationaux—Nations Unies, etc.	25.9	30.6
<b>Aide aux pays en voie de développement:</b>		
Subventions, assistance technique, etc.	292.2	*332.0
Coût d'administration—Agence canadienne de développement international	17.1	18.8
<b>TOTAUX</b>	<b>446.0</b>	<b>507.4</b>

\* En 1974-75, l'aide totalisera \$638.1 millions incluant un prêt spécial de \$217.3 millions à titre d'aide, de même que des investissements et des avances de \$88.8 millions qui ne sont pas illustrés au tableau ci-dessus.